



RÉSILIENCE

**RAPPORT ANNUEL
2020-2021**

TABLE DES MATIÈRES

- 4** Notre mission et nos valeurs
- 5** Notre mandat
- 6** Aperçu du CGF
- 7** Loi sur la gestion financière des premières nations
- 9** Premières Nations participant à la LGF
- 10** Message du président exécutif
- 11** Message du chef de la direction
- 13** Conseil d'administration
- 14** Comités du conseil d'administration et équipe de direction
- 15** Secteurs d'activité
- 17** Message de la directrice, Développement des marchés, lois et relations avec la clientèle
- 18** Message de la directrice, Développement de la capacité et intervention
- 19** Message du directeur intérimaire, Normes et certification
- 20** Message du directeur intérimaire, Services intégrés
- 22** Accomplissements en 2020-2021
- 23** Reconnaissance des Premières Nations ayant obtenu la certification du système de gestion financière
- 24** La LGF aide une coalition de Premières Nations micmaques à acquérir une participation dans Clearwater Seafoods
- 26** Documentaire Vision Quest
- 28** Congrès Les Premières Nations montrent la voie à suivre
- 31** Outils et ressources
- 32** Projet pilote de prévention des manquements
- 33** Étude sur les sources de recettes
- 34** Mise à jour sur la subvention de 10 ans
- 36** Explorer et établir de nouveaux horizons
- 38** Modifications législatives
- 39** La direction que nous prenons
- 41** Portrait financier de 2020-2021
- 42** États financiers
- 57** Illustrateur de la couverture : Jordan Gallie

Notre mission et nos valeurs

NOTRE MISSION

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») fournit aux Premières Nations les outils et l'encadrement nécessaires pour faire en sorte que leurs systèmes de gestion financière et de communication de l'information financière inspirent un sentiment de confiance qui favorise le développement économique et communautaire.

NOS VALEURS

Nous croyons que les valeurs fondamentales ci-dessous sont essentielles pour guider les travaux du CGF.



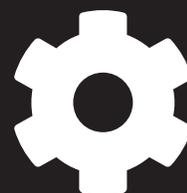
INTÉGRITÉ

Nous sommes ouverts et honnêtes, et nous respectons nos engagements.



RÉCEPTIVITÉ

Nous sommes à l'écoute des besoins des Premières Nations clientes et de nos collègues.



PERTINENCE

Nous aspirons à innover et à demeurer pertinents pour les Premières Nations clientes.

Notre mandat

La *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « LGF ») établit le mandat suivant pour le CGF :

- » aider les Premières Nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière;
- » aider les Premières Nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité fiscale partagée;
- » aider les Premières Nations à développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des Premières Nations;
- » mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les Premières Nations;
- » fournir des services d'examen et d'audit en matière de gestion financière des Premières Nations;
- » fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations;
- » fournir des services de surveillance en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations;
- » fournir des services de cogestion et de gestion des recettes locales;
- » fournir des services de recherche en matière d'orientations, des services d'examen et d'évaluation ainsi que des conseils concernant l'élaboration des arrangements fiscaux entre les Premières Nations et les autres autorités administratives.

Le CGF remplit ce mandat de plusieurs façons, notamment :

- » en établissant des normes relatives aux lois et aux règlements sur l'administration financière et à la certification du rendement financier et du système de gestion financière ainsi qu'en ce qui a trait à l'information relative aux recettes locales;
- » en procédant à la certification du rendement financier et du système de gestion financière des Premières Nations;
- » en conseillant le gouvernement fédéral sur les façons d'améliorer la participation des Premières Nations à l'économie ainsi que leur accès à du capital.



Aperçu du CGF

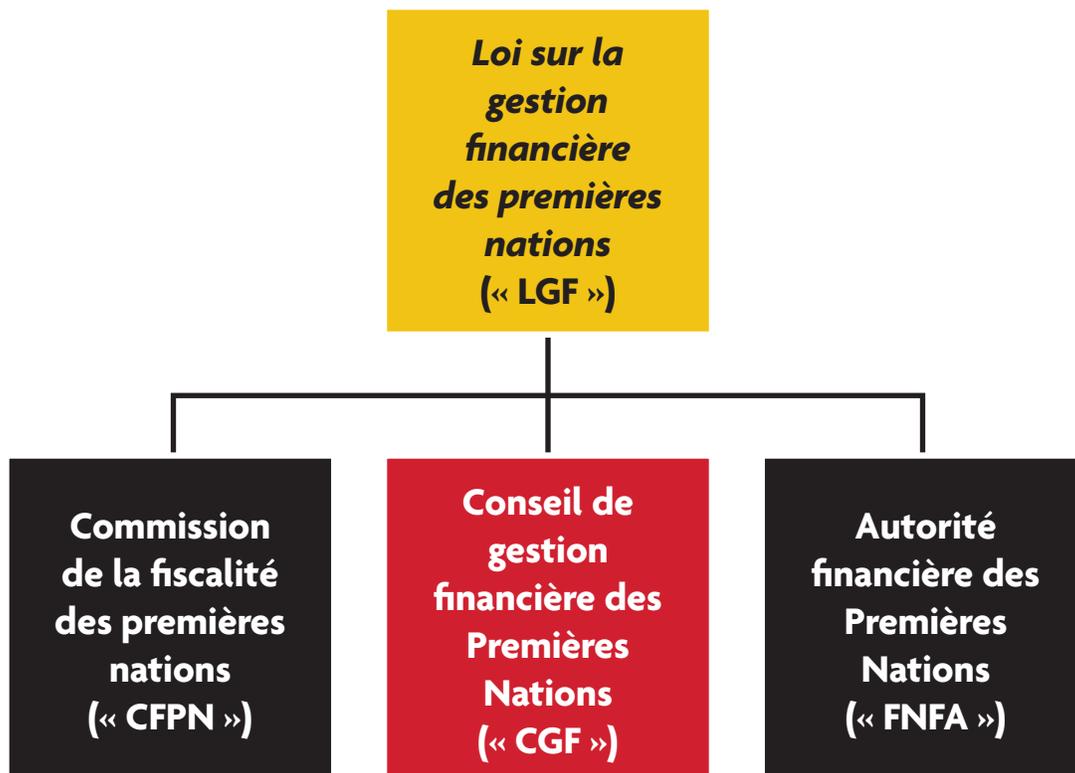
QU'EST-CE QUE LE CGF?

Le CGF est une institution sans but lucratif nationale de Premières Nations créée en vertu de la LGF. Il soutient les Premières Nations dans leur quête de bien être social et économique par la mise en œuvre d'une bonne gouvernance et d'un système de gestion financière rigoureux. Les services du CGF sont gratuits et facultatifs.

QU'EST-CE QUE LA LGF?

La LGF découle d'une initiative menée par des Premières Nations. Il s'agit d'une loi fédérale facultative distincte de la *Loi sur les Indiens*. Elle propose une nouvelle voie aux Premières Nations souhaitant améliorer leur développement social et économique.

La LGF a été adoptée en 2006 et compte maintenant près de 312 Premières Nations participantes, ce qui en fait la loi la plus largement adoptée.



RAISON D'ÊTRE DE LA LGF

La LGF contribue au développement social et économique des Premières Nations :

- » en offrant un soutien aux Premières Nations, par le truchement du CGF, en ce qui concerne le développement de la capacité ainsi que les normes et la certification;
- » en donnant la possibilité aux Premières Nations de contracter des emprunts par l'intermédiaire de la FNFA;
- » en permettant aux Premières Nations de percevoir des impôts fonciers par l'intermédiaire de la CFPN.

Loi sur la gestion financière des premières nations

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « LGF ») est d'offrir un soutien aux Premières Nations dans le développement de la capacité en gestion fiscale et financière afin qu'elles puissent obtenir du financement selon des modalités semblables à celles dont bénéficient d'autres paliers de gouvernement au Canada. Des conditions d'emprunt plus favorables permettent aux Premières Nations de saisir des occasions de développement économique au moyen de leurs propres recettes par le biais du programme d'emprunt de la LGF.

Pour offrir un soutien aux Premières Nations souhaitant devenir économiquement indépendantes et prospères, le CGF a établi les normes suivantes.

1. LOIS SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE (« LAF »)

Règles et processus constituant un ensemble de pratiques exemplaires en matière de finances et de gouvernance administrative. Il s'agit du cadre sur lequel repose le système de gestion financière.

2. CERTIFICATION DU RENDEMENT FINANCIER (« RF »)

Évaluation du rendement financier d'une Première Nation à une date donnée. Cette certification permet de contracter des emprunts par l'intermédiaire de l'Autorité financière des Premières Nations.

3. CERTIFICATION DU SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE (« SGF »)

Processus dans le cadre duquel des politiques et des procédures sont créées pour donner vie à la LAF. Cette certification permet à une Première Nation de montrer à ses citoyens qu'elle a mis en œuvre un rigoureux système de gestion financière.

4. RAPPORT SUR LES RECETTES LOCALES

Ces normes fournissent des lignes directrices aux Premières Nations qui perçoivent des recettes locales sur la façon de présenter l'information relative à l'utilisation des recettes locales et aux dépenses faites sur ces recettes par rapport à ce qui a été approuvé dans la loi régissant l'utilisation des recettes locales. Ce rapport favorise la reddition de comptes et la transparence relativement à la façon dont les recettes locales sont utilisées.

5. NORMES POUR LES ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF

Ces normes ont été élaborées aux fins de commentaires par les organisations sans but lucratif autochtones souhaitant obtenir une opinion sur la conformité de leur rendement financier ou de leur système de gestion financière. Elles ont également été conçues en prévision de la future certification des organisations sans but lucratif en vertu de la LGF.

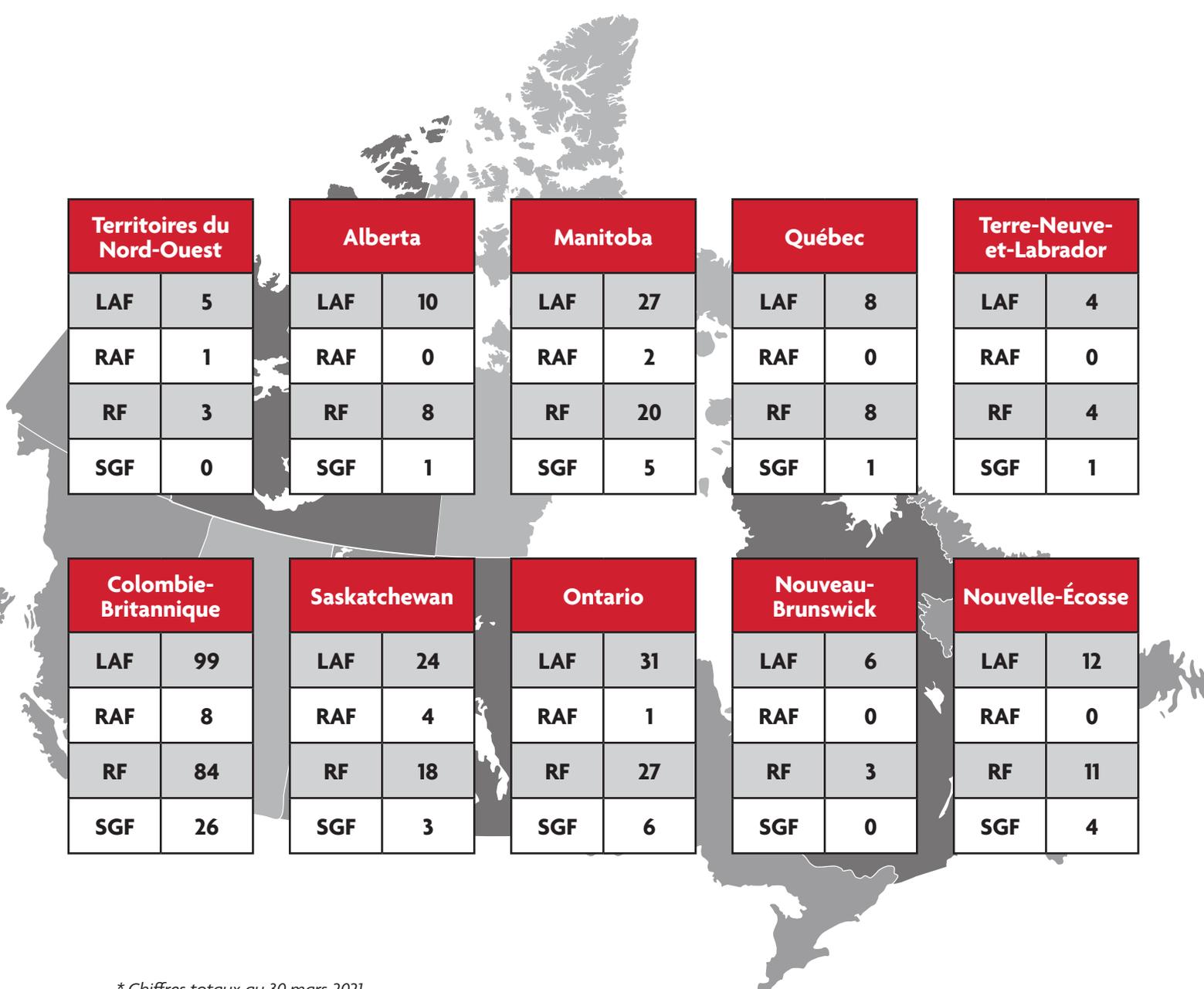


« Je veux communiquer ma gratitude et mes remerciements les plus sincères au conseil, au personnel de TTN et aux bénévoles dans la communauté qui ont continué d'offrir des services à la communauté par le truchement d'activités essentielles tout au long de l'année. Les membres de notre communauté ont uni leurs forces pour gérer la banque alimentaire, assurer une présence aux contrôles de sécurité, être disponibles sur appel en situation de crise et orienter nos pratiques spirituelles et culturelles. Sans le soutien de ces personnes, nous n'aurions pas pu continuer d'offrir ces programmes et services ni obtenir le certificat du système de gestion financière (« SGF »), et je serai éternellement reconnaissant à tous ceux qui ont travaillé dur et fait des sacrifices. »

– Chef Bruce Archibald, Nation Taykwa Tagamou (Ontario)

Premières Nations participant à la LGF

Des Premières Nations de toutes les régions du pays choisissent de travailler avec le CGF pour améliorer et renforcer leur capacité de gestion financière. En élaborant et en adoptant une Loi sur l'administration financière, en atteignant un rendement financier de haut niveau et en démontrant le caractère adéquat de leur système de gestion financière, les Premières Nations montrent la voie à suivre.



| Territoires du Nord-Ouest | | Alberta | | Manitoba | | Québec | | Terre-Neuve-et-Labrador | |
|---------------------------|---|---------|----|----------|----|--------|---|-------------------------|---|
| LAF | 5 | LAF | 10 | LAF | 27 | LAF | 8 | LAF | 4 |
| RAF | 1 | RAF | 0 | RAF | 2 | RAF | 0 | RAF | 0 |
| RF | 3 | RF | 8 | RF | 20 | RF | 8 | RF | 4 |
| SGF | 0 | SGF | 1 | SGF | 5 | SGF | 1 | SGF | 1 |

| Colombie-Britannique | | Saskatchewan | | Ontario | | Nouveau-Brunswick | | Nouvelle-Écosse | |
|----------------------|----|--------------|----|---------|----|-------------------|---|-----------------|----|
| LAF | 99 | LAF | 24 | LAF | 31 | LAF | 6 | LAF | 12 |
| RAF | 8 | RAF | 4 | RAF | 1 | RAF | 0 | RAF | 0 |
| RF | 84 | RF | 18 | RF | 27 | RF | 3 | RF | 11 |
| SGF | 26 | SGF | 3 | SGF | 6 | SGF | 0 | SGF | 4 |

* Chiffres totaux au 30 mars 2021

Message du président exécutif

Harold G. Calla, FCPA, FCGA, GFAA Nation Squamish (Colombie-Britannique)

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2020-2021 du CGF.

L'année 2020 a été une année sans précédent, mais en dépit des défis qu'elle a présentés, elle a été couronnée de succès pour le Conseil de gestion financière des Premières Nations.

Même en temps de pandémie mondiale, l'intérêt envers le CGF ne cesse de grandir. Le CGF a atteint le seuil de 300 Premières Nations partout au pays ayant choisi de s'inscrire à l'annexe de la LGF; à la fin de l'exercice, ce chiffre était de 312. Deux cent vingt-six Premières Nations ont adopté une Loi sur l'administration financière. En outre, 186 Premières Nations détiennent maintenant un certificat du rendement financier et 49 Premières Nations ont obtenu la certification du système de gestion financière.

Fait remarquable, un grand nombre de ces accomplissements ont été réalisés alors que le personnel du CGF travaillait à distance. En mars 2020, en raison de la pandémie mondiale, le conseil d'administration a pris les mesures nécessaires pour que le personnel travaille à distance, préservant ainsi la sécurité du personnel et des clients. Je salue les efforts des membres de notre personnel qui ont continué de servir nos clients et d'accroître notre clientèle durant cette période difficile, et nous sommes tous impatients de bientôt revoir nos clients en personne.

Le CGF a rapidement compris l'incidence que la pandémie aurait sur l'économie des Premières Nations partout au pays et s'est assuré de faire comprendre cette situation au gouvernement fédéral. Une étude réalisée par le CGF a révélé une baisse des recettes commerciales de 142,3 M\$ au deuxième trimestre l'année 2020, pour une baisse totale prévue de 1,9 G\$ pour l'exercice 2020-2021. Notre rapport de l'Étude sur les sources de recettes des Premières Nations montre le détail de ces calculs et a été transmis au gouvernement fédéral. Peu de temps après sa publication, Services aux Autochtones Canada a annoncé un montant de 330 M\$ pour aider à compenser les pertes de recettes autonomes des Premières Nations.

En 2021, les Premières Nations pourront obtenir ce financement par le truchement de l'Initiative de revenus autonomes dans les communautés autochtones (l'« IRACA ») de SAC. Le CGF et SAC ont convenu que le CGF offrirait un soutien aux Premières



Nations pour la demande de fonds aux termes de l'IRACA. Le rapport du CGF a également permis à Statistique Canada et à la Banque du Canada d'entamer des discussions avec le CGF au sujet du besoin d'améliorer la collecte de données afin de quantifier la valeur de la contribution économique des Premières Nations au Canada.

En 2021-2022, le CGF donnera le coup d'envoi à un nouveau projet pilote de Services de soutien pour le SGF. Ce projet permettra aux Premières Nations d'avoir accès à distance à des services professionnels, tels que la tenue de la comptabilité, qui ne sont pas disponibles dans leur communauté. Il est essentiel que toutes les Premières Nations au Canada aient accès aux outils nécessaires pour bénéficier de la LGF.

La dernière année a démontré que les solutions innovatrices sont possibles. Alors que les Premières Nations partout au pays commencent à se remettre des répercussions de la pandémie sur la santé, sur l'économie et sur la vie sociale, le CGF continue d'être là pour offrir des services à ses clients afin de les soutenir dans la progression de leurs propres mandats économiques et de gouvernance.

Wa Chexw Yuu.

Message du chef de la direction

Geordie Hungerford, CFA, CAIA, MBA, LLB Nation Gwich'in (Territoires du Nord-Ouest et Yukon)

J'ai été très heureux de me joindre au CGF en tant que nouveau chef de la direction en octobre 2020. Ayant auparavant siégé au conseil d'administration du CGF, j'étais déjà familier avec le travail de cette organisation et je continuais de suivre ses réalisations considérables. Le CGF est une organisation remarquable pouvant compter sur du personnel talentueux qui fait une grande différence pour les Premières Nations. J'ai pris plaisir à travailler avec ces gens, et j'ai hâte de bientôt les rencontrer en personne, une fois qu'il sera possible de le faire en toute sécurité. Au cours de la dernière année, les membres du personnel ont relevé le défi de travailler à distance de leur bureau, de leurs collègues et des Premières Nations clientes que nous servons.

Pour s'assurer que le CGF répondait aux besoins des Premières Nations, en novembre et en décembre 2020, le CGF et son personnel ont tenu des séances de planification stratégique afin d'examiner les services actuellement offerts et les occasions à venir. Ce processus a permis de confirmer certains objectifs existants et d'établir plusieurs nouveaux objectifs qui permettront aux Premières Nations d'un océan à l'autre et à l'autre de bénéficier de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Le CGF travaille activement à l'adoption de modifications législatives et réglementaires qui nous permettront de répondre aux besoins des Premières Nations signataires d'un traité moderne et des Premières Nations autonomes. Nous continuons de promouvoir la certification du SGF afin que les communautés et leurs partenaires commerciaux comprennent encore mieux ce que signifie l'obtention de cette certification pour un gouvernement de Première Nation. Nous développerons également notre capacité à titre de centre d'excellence et de leader d'opinion en matière de gestion financière et de développement économique des Premières Nations. Tout cela permettra au CGF et aux Premières Nations de se préparer aux importants changements qui transformeront leurs relations avec le gouvernement et le secteur des sociétés grâce à la réconciliation avec les Autochtones et à l'adoption de la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones (la « DNUDPA »).

Au moment d'écrire ces lignes, le Sénat canadien envisage l'adoption d'une loi fondée sur la DNUDPA. Le CGF a fourni avec empressement un dossier d'information à la Chambre des communes et au Sénat indiquant l'importance d'avoir un plan d'action adéquat pour soutenir la mise en œuvre de cette loi.



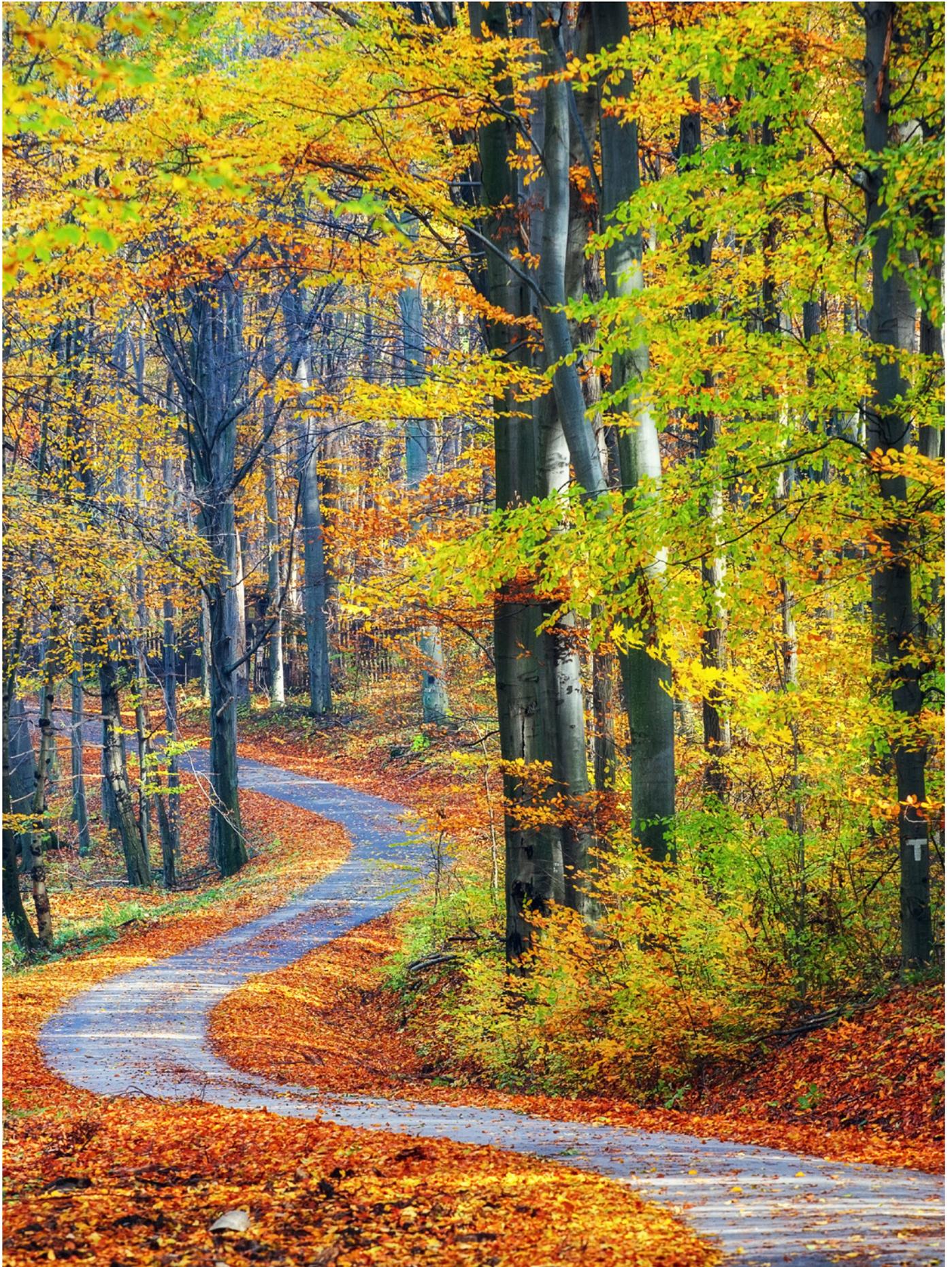
Récemment, le gouvernement fédéral a pris des mesures à l'égard de plusieurs enjeux importants que le CGF avait portés à son attention, notamment l'ajout d'une clause d'indexation de la subvention de 10 ans et la mise en œuvre de l'Initiative de revenus autonomes dans les communautés autochtones. Le CGF sera présent pour les Premières Nations qui auront besoin de soutien pour accéder à ces programmes.

Alors que le nombre de Premières Nations clientes du CGF augmente, il en va de même de ses effectifs. Le CGF compte maintenant 57 employés à plein temps, et nous avons pour objectif de compter 143 employés à plein temps d'ici 2025-2026. Cette augmentation de nos effectifs est nécessaire pour atteindre les objectifs établis dans notre plan stratégique et pour continuer d'offrir un service de grande qualité pour tous nos programmes et services à l'échelle du Canada, en anglais comme en français.

Je suis heureux que cette année ait permis de démontrer que le CGF peut à la fois se tourner vers l'avenir tout en remplissant son mandat actuel. Qu'il s'agisse du nombre record de lois ou de règlements sur l'administration financière, des certificats du rendement financier, de la certification du SGF, ou encore des excellents résultats obtenus pour notre Projet pilote de prévention des manquements ou de l'établissement de notre futur projet de Services de soutien pour le SGF, le CGF continue d'offrir un rendement remarquable.

Nous sommes là pour offrir aux Premières Nations les outils menant à l'autodétermination qui favorisera le bien-être économique et social de leur communauté. Ce parcours est long, mais nous sommes aux côtés de nos clients tout au long du chemin. Le CGF est heureux de poursuivre ce travail et de maintenir des relations respectueuses et durables.

Haii' cho!



Conseil d'administration



Harold Calla, *FCPA, FCGA, GFAA*

Président exécutif
Nation Squamish,
Colombie-Britannique

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité des normes, des approbations et des certifications
- » Comité de direction (vice-président)



Dillon Johnson, *B. Com., MBA, GFAA*

Vice-président
Nation Tla'amin,
Colombie-Britannique

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité de direction



Deanna Muise, *FCPA, FCA, TEP*

Métisse, Alberta

- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines (présidente)
- » Comité des normes, des approbations et des certifications
- » Comité de direction (présidente)



Amy Comegan, *FCPA, FCGA, GFAA*

Première Nation Anishinaabeg of
Naongashiing, Ontario

- » Comité d'audit et de gestion des risques (présidente)
- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité du développement de la capacité
- » Comité du développement des marchés
- » Comité de direction



Caroline Davis, *FCPA, FCA*

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines (vice-présidente)
- » Comité des normes, des approbations et des certifications



Norman Grdina, *FCPA, FCGA, GFAA, CFE*

- » Comité d'audit et de gestion des risques
- » Comité du développement de la capacité
- » Comité du développement des marchés
- » Comité des normes, des approbations et des certifications (président)
- » Comité de direction



Michael McIntyre, *CPA, CA, GFAA*

Première Nation Membertou,
Nouvelle-Écosse

- » Comité d'audit et de gestion des risques (vice-président)
- » Comité des normes, des approbations et des certifications (vice-président)



Leonard Odjick

Kitigan Zibi Anishinabeg, Québec

- » Comité du développement de la capacité
- » Comité du développement des marchés (président)
- » Comité des normes, des approbations et des certifications
- » Comité de direction



Linda Simon, *BA, M.E.E., MBA, CAPA*

- » Comité de la gouvernance et des ressources humaines
- » Comité du développement de la capacité (présidente)
- » Comité du développement des marchés (vice-présidente)
- » Comité de direction

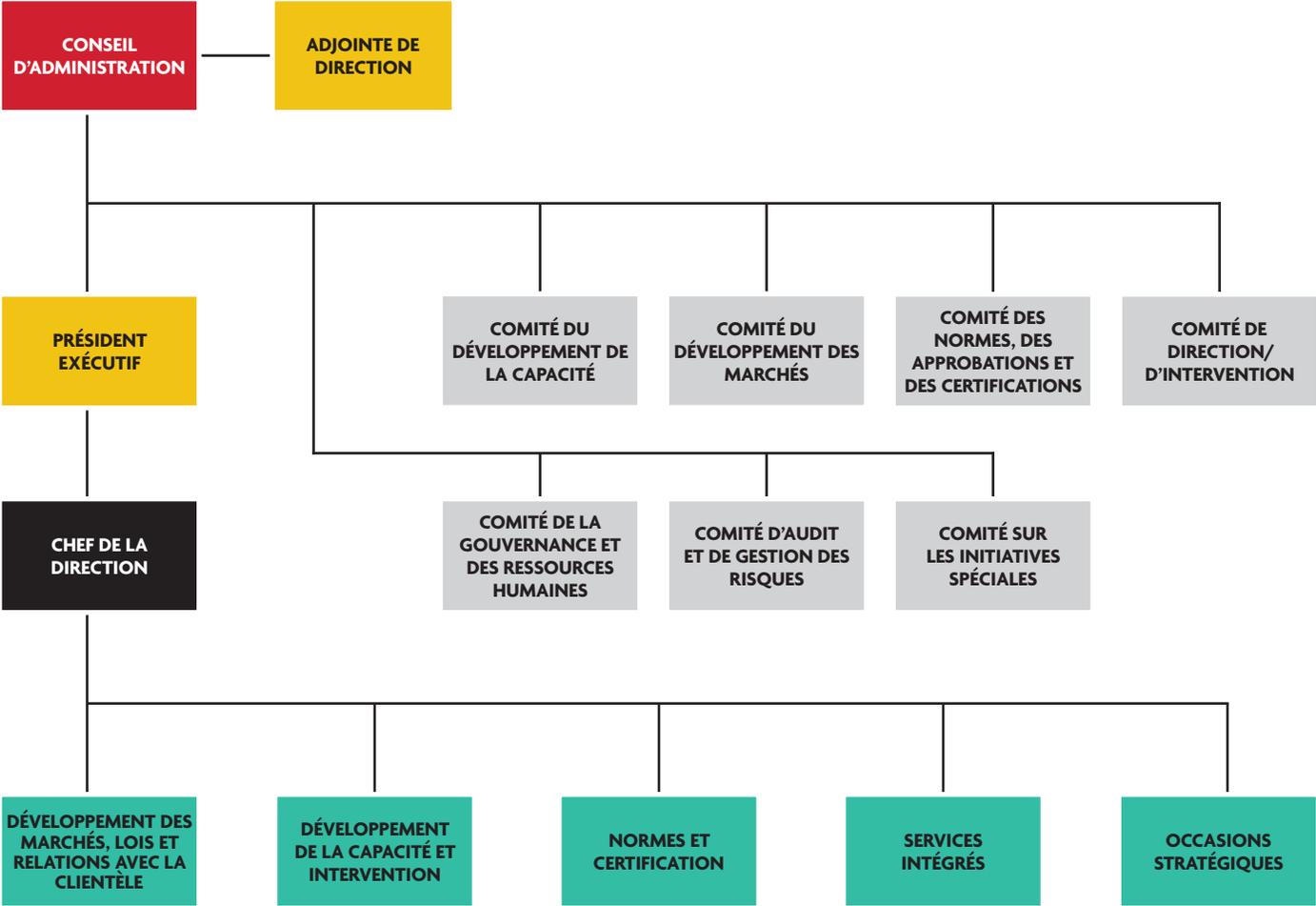


Louis LeDoux, *B.Ed.*

Mistawasis Nêhiyawak,
Saskatchewan

- » Comité du développement de la capacité
- » Comité du développement des marchés

Comités du conseil d'administration et équipe de direction



Secteurs d'activité

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS, LOIS ET RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

- » Expansion des services du CGF dans de nouveaux marchés et élargissement de sa clientèle
- » Démarches auprès des parties prenantes en vue de créer des liens et de les maintenir
- » Soutien des Premières Nations pour l'élaboration de lois et de règlements sur l'administration financière
- » Production de rapports de conformité de la LAF et recommandations à cet égard au conseil d'administration
- » Formulation d'opinions sur la conformité des LAF et des RAF aux fins de recommandation pour approbation ministérielle

DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ ET INTERVENTION

- » Soutien des Premières Nations pendant le processus visant à obtenir la certification du SGF
- » Élaboration et offre d'outils et de services pour le développement de la capacité en gestion financière
- » Élaboration de pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de finances pour aider les Premières Nations à se sortir de la situation de gestion par un séquestre administrateur de façon permanente
- » Élaboration de procédures d'intervention conformément à la LGF

NORMES ET CERTIFICATION

- » Élaboration et tenue à jour de normes pour les gouvernements de Premières Nations et les organisations sans but lucratif de Premières Nations
- » Élaboration et tenue à jour de procédures de certification des Premières Nations conformément aux normes du CGF
- » Production de rapports de certification et formulation de recommandations au conseil d'administration
- » Production d'opinions sur la conformité du rendement financier relativement à l'admissibilité à la subvention aux fins de recommandation pour approbation ministérielle

SERVICES INTÉGRÉS

- » Surveillance du respect par le CGF de toutes les lois et de tous les règlements pertinents
- » Services de tenue de documents et autres services administratifs internes
- » Services de gestion financière, technologique et immobilière
- » Services de soutien général et en matière de médias numériques

OCCASIONS STRATÉGIQUES

- » Progression des relations de nation à nation fondées sur des principes Couronne Autochtones efficaces et significatifs
- » Reconnaissance de l'interaction entre la gouvernance, la capacité de la communauté et l'autonomie financière et gouvernementale
- » Soutien à la création et à la croissance de projets pilotes visant à réaliser le mandat du CGF



« Nous voulions habiller notre communauté en maîtrisant les meilleures pratiques de gestion d'actifs et en allant de l'avant avec le meilleur système de gestion financière et de reddition de comptes. Cette certification est une preuve de professionnalisme et suscite la confiance de nos partenaires et de nos parties prenantes. »

– Chef Dolleen Logan, Nation Lheidli T'enneh (Colombie-Britannique)

Message de la directrice, Développement des marchés, lois et relations avec la clientèle

Shayla Point, BA, LLB Musqueam (Colombie-Britannique)

Le secteur Développement des marchés, lois et relations avec la clientèle (« MLC ») est responsable des interactions initiales entre le CGF et les gouvernements de Premières Nations ainsi que de la fonction élargie de présenter le CGF au public. L'équipe MLC œuvre partout au Canada pour apporter un soutien aux Premières Nations qui entreprennent leur parcours vers un système de gestion financière amélioré.

En raison de la pandémie mondiale et des restrictions de voyage qui en ont découlé, l'équipe MLC a pris les mesures nécessaires pour offrir ses services de façon virtuelle, comme suit :

Développement des marchés : Notre équipe de développement des marchés a mis sur pied des activités de rayonnement pour promouvoir la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et accroître la clientèle du CGF. Sur demande, nous avons fait des présentations aux clients potentiels et avons pris part aux événements organisés par les Premières Nations. Nous faisons la promotion des services du CGF, notamment de la Loi sur l'administration financière (« LAF »), du Règlement sur l'administration financière (« RAF »), de la certification du rendement financier (« RF ») et de la certification du système de gestion financière (« SGF »).

Lois : Notre équipe juridique a offert un soutien opérationnel aux clients souhaitant élaborer une LAF ou un RAF en vue d'assurer la conformité aux normes du CGF. Nous avons fourni divers outils et ressources, et nous avons offert à plusieurs reprises un financement aux clients pour compenser le coût de conseils juridiques indépendants. Nous avons également fait des recommandations à notre conseil d'administration à l'égard de l'attestation de conformité des LAF et de l'opinion sur la conformité des RAF.

Relations avec la clientèle : Il est important pour le CGF de maintenir et de bâtir des relations avec ses parties prenantes internes et externes. Nous avons organisé des activités pour garder nos parties prenantes impliquées, et nous avons fréquemment cherché à obtenir des commentaires sur les façons d'améliorer nos services.

Cette année, 18 Premières Nations se sont inscrites à l'annexe de la LGF. Au total, 312 Premières Nations – soit près de la moitié de toutes les Premières Nations au Canada – participent à cette loi. Nous avons reçu 67 demandes de présentations partout au pays, qui



ont toutes été offertes virtuellement. Nous sommes heureux d'annoncer que 20 Premières Nations sont devenues de nouveaux clients.

En particulier, nous avons constaté une augmentation de la participation des Premières Nations de l'Ontario : cinq des 16 LAF adoptées cette année l'ont été dans cette région. L'équipe MLC a également offert son soutien à trois Premières Nations pour l'élaboration d'un RAF. La région de l'Atlantique a également connu une participation importante cette année. En outre, l'équipe MLC a travaillé avec 17 Premières Nations à la mise à jour de leur LAF afin de respecter les normes actuelles de certification du SGF.

L'équipe MLC a répondu à des demandes de services au moyen de nouvelles technologies et de solutions créatives. Nous avons participé à 11 événements virtuels et créé des webinaires régionaux et nationaux. Nous avons également répondu à 13 Premières Nations ayant exprimé leur intérêt pour la subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. Grâce à notre soutien, 10 Premières Nations ont respecté les critères d'admissibilité relatifs à la LAF aux fins de la subvention.

Jusqu'à maintenant, 226 Premières Nations de partout au Canada ont adopté une LAF conforme aux normes du CGF. Les gouvernements de Premières Nations mettent en œuvre de saines pratiques en matière de gouvernance administrative et de finances à l'échelle du pays. Nous sommes honorés de donner vie au mandat du CGF consistant à soutenir les Premières Nations dans l'atteinte de leurs objectifs de gestion financière.

Message de la directrice, Développement de la capacité et intervention

Melanie Assiniwe, CPA, CA
Wiikwemkoong (Ontario)

L'équipe Développement de la capacité et intervention (« DCI ») est consciente des défis que tous les gouvernements de Premières Nations ont dû relever au cours de la dernière année. Durant cette période, nous avons continué de soutenir les gouvernements de Premières Nations dans l'application de leur Loi sur l'administration financière et l'obtention de la certification du système de gestion financière grâce au développement de la capacité. Le secteur DCI fournit un soutien aux clients au moyen de formations, d'outils, de modèles, d'ateliers, de webinaires et de recherches. Le développement de la capacité permet aux Premières Nations de prendre des décisions éclairées et de tracer le parcours vers le bien-être et la prospérité de la communauté. L'expérience passée a démontré que le développement de la capacité en gestion financière d'un gouvernement a une incidence directe sur sa réussite dans la création de richesse et de bien être pour les personnes qu'il sert.

Au cours de la dernière année, nous avons pris les mesures nécessaires pour soutenir nos clients à distance au moyen de webinaires, d'ateliers en ligne et d'appels téléphoniques. En 2020-2021, nous avons offert des ateliers de formation et un soutien à plus de 200 gouvernements de Premières Nations, dont huit (8) ont entrepris le processus d'obtention de la certification du système de gestion financière et dont le dossier est actuellement à l'étude. Conscients des besoins de nos clients durant la pandémie mondiale, nous avons mis l'accent sur le soutien à distance et avons mis au point plus de 20 nouveaux outils visant à soutenir les gouvernements de Premières Nations dans l'application de leur LAF. Ce soutien comprend quatre (4) webinaires en direct qui ont été enregistrés et sont accessibles sur notre site Web.



Le secteur CDI continue d'offrir des conseils et du soutien à tous les participants au PPPM et prévoit apporter son aide en réintroduisant les travaux relatifs à la politique fédérale sur la prévention des manquements. Enfin, nous avons également fait des recherches et établi un plan d'activités pour le projet pilote de Services de soutien pour le SGF, qui fournira des services accrus aux gouvernements de Premières Nations participants qui éprouvent des difficultés à attirer et à conserver des ressources compétentes.

Miigwetch

Message du directeur intérimaire, Normes et certification

Lee Fulla, CPA, CA

Le secteur Normes et certification (« NC ») établit les normes relatives aux lois sur l'administration financière, au système de gestion financière, au rendement financier et à la présentation de l'information portant sur les recettes locales. Il fournit également des services de certification relative à ces normes, sur demande.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le secteur Normes et certification a poursuivi l'élaboration de nouveaux règlements en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*. Une fois adoptés, ces nouveaux règlements permettront aux Premières Nations signataires d'un traité moderne, aux Premières Nations autonomes et aux organisations sans but lucratif autochtones d'obtenir une certification du CGF et de contracter des emprunts auprès de l'Autorité financière des Premières Nations. Il est prévu que ces nouveaux règlements soient accessibles pour consultation par le public au cours de l'exercice 2021-2022.

En prévision de l'entrée en vigueur de ces nouveaux règlements, le secteur Normes et certification a publié des normes proposées pour les organisations sans but lucratif. Ces normes ont été publiées au cours de l'année aux fins de commentaires par les parties prenantes, et le CGF a discuté avec les parties intéressées afin d'obtenir des rétroactions utiles. Tout commentaire reçu sera analysé et pris en compte de façon à rendre ces nouvelles normes les plus utiles et les plus pertinentes possible.

En réponse à la pandémie de COVID-19, le secteur Normes et certification a entrepris une étude visant à quantifier l'étendue de l'économie des Premières Nations et à estimer l'incidence de la pandémie sur cette dernière. L'Étude sur les sources de recettes des Premières Nations réalisée par le CGF a été publiée en octobre 2020 et est accessible sur notre site Web. Cette étude avait pour objectif d'être une source d'information pour le gouvernement fédéral et d'autres parties prenantes et d'influencer les décisions de fonds.



Bien qu'un nombre de neuf certifications du système de gestion financière au cours d'un exercice financier ne soit pas un record, chacune de ces certifications est le résultat d'examens réalisés de façon virtuelle. La pandémie nous ayant empêchés de rendre visite à nos clients, ces derniers ont collaboré avec nous à la mise en œuvre de nouveaux processus pour assurer la poursuite de cet important travail. L'équipe des Normes et certification félicite chacun des clients ayant pris des mesures exceptionnelles pour démontrer la conformité aux normes du CGF dans ce domaine.

Message du directeur intérimaire, Services intégrés

Scott Munro, CPA, CA, GFAA
Première Nation Liard (Territoire du Yukon)

Le soutien organisationnel offert par les Services intégrés permet au CGF de bénéficier de connaissances spécialisées, de réaliser des économies d'échelle et de recourir aux pratiques exemplaires et à la technologie de pointe afin de fonctionner de manière efficace et efficiente. Les Services intégrés comprennent les services financiers et technologiques ainsi qu'en matière de médias numériques, de gestion des documents, d'accès à l'information, de gestion immobilière, de soutien administratif de même que d'élaboration et de mise en œuvre de politiques.

Tandis que le CGF continue de servir ses clients, d'accroître sa clientèle et d'entreprendre de nouveaux projets dans le cadre de la loi et d'ententes de financement, il veille également à ce que sa propre structure organisationnelle et sa gestion financière soient conformes aux pratiques exemplaires. Une nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information est en cours d'élaboration; elle vise à soutenir la croissance rapide anticipée dans le plan stratégique du CGF.

Étant donné l'émergence de la pandémie mondiale et le besoin de commencer rapidement à travailler à distance, l'équipe des Services intégrés a travaillé avec l'équipe des Ressources humaines pour veiller à ce que le personnel du CGF soit en sécurité et ait à sa disposition les ressources nécessaires pour rester productif. De nouvelles façons de travailler ont vu le jour, avec le soutien des membres de l'équipe des Services intégrés de chaque région.



L'avenir est prometteur, puisque la croissance se poursuit et les services augmentent. Au cours de l'exercice à venir, nous mettrons l'accent sur le rehaussement des capacités de notre système interne et sur l'amélioration de nos techniques de comptabilité de gestion, d'établissement des budgets et de projections. Les Services intégrés continueront d'apporter un soutien au personnel des autres secteurs d'activité dans l'intérêt des Premières Nations et de leur relation financière avec le reste du Canada.

Sógá sénéla'



« La Première Nation Qalipu est très heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu la certification du SGF. Grâce à l'aide du CGF, nous faisons maintenant preuve d'une meilleure reddition de comptes et d'une plus grande transparence envers nos membres tout en créant une vision partagée pour l'avenir. »

– Jodie Wells, directrice des finances, Première Nation Qalipu (Terre-Neuve)

Accomplissements en 2020-2021

312

Premières Nations
détenient des lettres de
coopération
signées

226

Premières Nations
ont adopté une Loi
sur l'administration
financière

16

Premières Nations
ont adopté un
Règlement sur
l'administration
financière

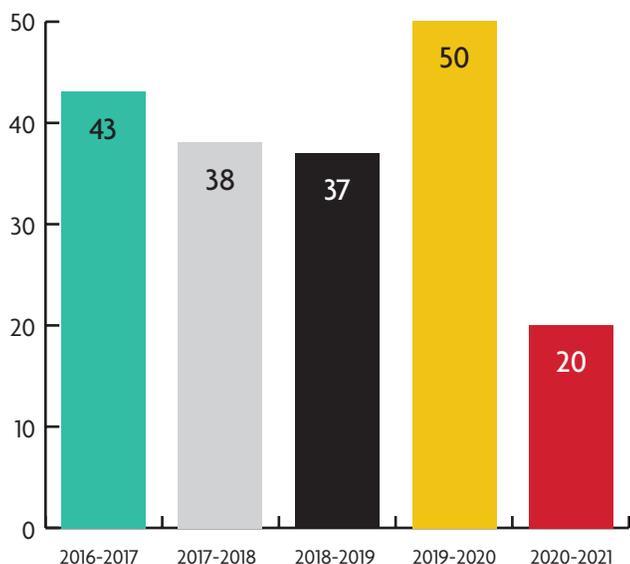
186

Premières Nations
détenient un
certificat du
rendement
financier

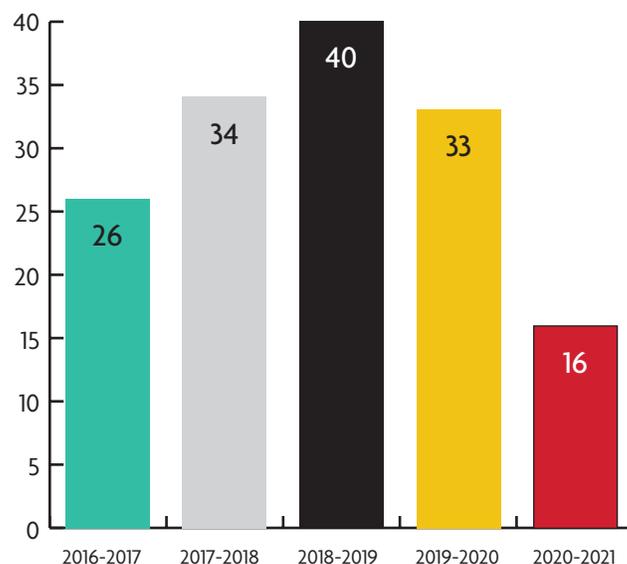
47

Premières Nations
détenient un
certificat du
système de gestion
financière

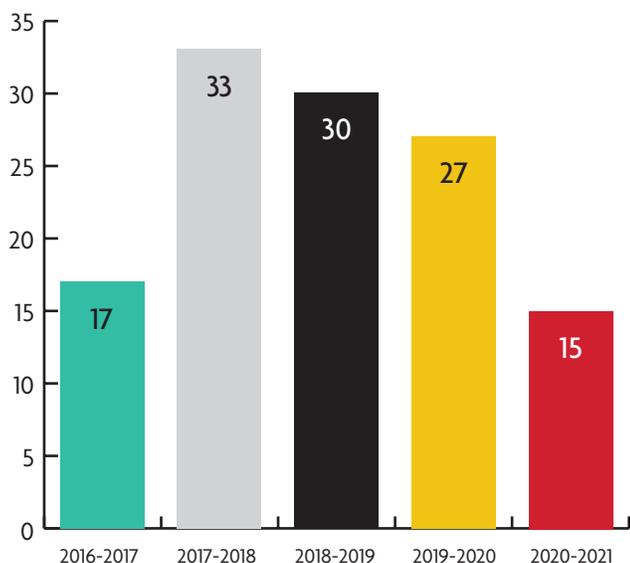
LETTRES DE COOPÉRATION SIGNÉES



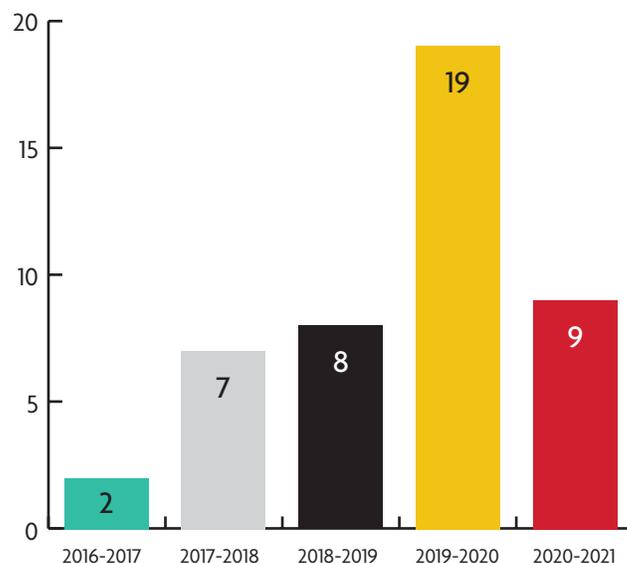
LAF



CERTIFICATS DU RF



CERTIFICATS DU SGF



Reconnaissance des Premières Nations ayant obtenu la certification du système de gestion financière

C'est avec plaisir que le Conseil de gestion financière des Premières Nations reconnaît le dévouement et le travail acharné des gouvernements de Premières Nations ci-dessous qui ont obtenu la certification du système de gestion financière au cours de l'exercice 2020-2021.

Lheidli T'enneh

Colombie-Britannique
Le 30 mars 2021



Lheidli T'enneh

Nation Taykwa Tagamou

Ontario
Le 30 mars 2021



Bande indienne de Lower Nicola

Colombie-Britannique
Le 29 janvier 2021



LOWER NICOLA
INDIAN BAND

Nation micmaque Paqtnkek

Nouvelle-Écosse
Le 6 novembre 2020



Bande indienne de Penticton

Colombie-Britannique
Le 6 novembre 2020



PENTICTON INDIAN BAND

Première Nation micmaque Qalipu

Terre-Neuve
Le 24 juillet 2020



Première Nation Long Plain

Manitoba
Le 1^{er} mai 2020



Nation crie de Muskeg Lake

Saskatchewan
Le 1^{er} mai 2020



Première Nation Buffalo Point

Manitoba
Le 1^{er} mai 2020



La LGF aide une coalition de Premières Nations micmaques à acquérir une participation dans Clearwater Seafoods

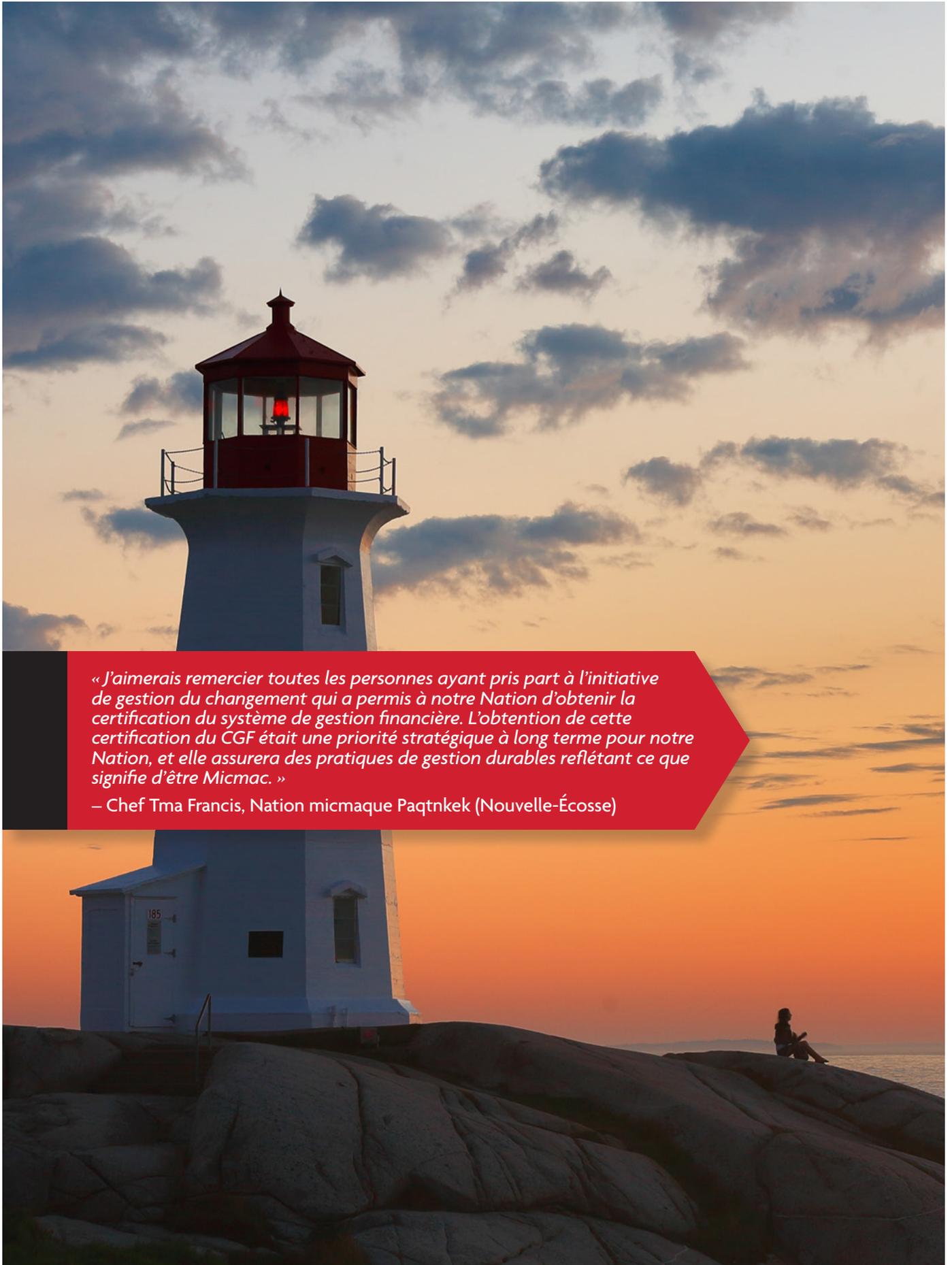
Les Micmacs (Mi'kmaw, Mi'kmaq ou l'nu, « les gens » en Micmac) sont des peuples autochtones parmi les premiers habitants de la région des provinces atlantiques du Canada. Depuis avant le premier contact, les Micmacs puisent à même diverses ressources sur leur territoire traditionnel, dont l'océan.

En 2020, la société de Halifax Clearwater Seafoods a annoncé une transaction d'un milliard de dollars visant la vente de la société à un partenariat formé par Premium Brands en Colombie Britannique et par une coalition composée de sept Premières Nations micmaques ayant acquis une participation de 50 % dans l'entreprise de pêche. Cette transaction par un collectif de Premières Nations représente le plus gros investissement dans l'industrie des produits de la mer par un groupe autochtone au Canada et vient transformer la participation des Autochtones à l'industrie de la pêche commerciale. Cet accomplissement démontre la façon dont la LGF favorise le regroupement d'activités économiques de Premières Nations.

Le chef de la Première Nation Membertou, Terry Paul, a indiqué que les Micmacs détiendront les permis de pêche de Clearwater au Canada au sein d'un partenariat entièrement détenu par des Micmacs. Le CGF applaudit les efforts des Premières Nations Membertou et Miawpukek ayant permis la création de la coalition avec la Nation micmaque Paqtnkek, la Première Nation Pictou Landing, la Première Nation Potlotek, Sipekne'katik et la Première Nation We'koqma'q et ayant rendu possible la participation à cet événement historique.

Le CGF est heureux d'avoir soutenu ces sept Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres lois sur l'administration financière, lesquelles respectent toutes les normes du CGF relatives aux pratiques exemplaires reconnues internationalement en matière de finances et de gouvernance. Ces sept Premières Nations ont également toutes obtenu la certification du rendement financier, laquelle leur a permis de contracter des emprunts selon des taux et des modalités abordables. La Première Nation Membertou et la Nation micmaque Paqtnkek ont également obtenu la certification du système de gestion financière. Nous continuons d'offrir un soutien en développement de la capacité aux autres Premières Nations en voie d'obtenir la certification du SGF.





« J'aimerais remercier toutes les personnes ayant pris part à l'initiative de gestion du changement qui a permis à notre Nation d'obtenir la certification du système de gestion financière. L'obtention de cette certification du CGF était une priorité stratégique à long terme pour notre Nation, et elle assurera des pratiques de gestion durables reflétant ce que signifie d'être Micmac. »

– Chef Tma Francis, Nation micmaque Paqtnkek (Nouvelle-Écosse)

Documentaire Vision Quest

Le documentaire Vision Quest a été créé pour partager une histoire que peu de Canadiennes et de Canadiens connaissent. Ce film présente brièvement l'histoire des peuples autochtones du Canada, racontée par nos peuples, selon notre perspective. Il se veut également un parcours vers l'espoir et la victoire en tirant parti de lois modernes distinctes de la *Loi sur les Indiens*. Ce film met en lumière des exemples de réussite de plusieurs Premières Nations partout au pays, en particulier l'histoire de Premières Nations ayant tiré parti de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* pour accéder à des capitaux à long terme selon des modalités abordables afin de favoriser leur développement économique et social.

Le documentaire a été achevé au cours de l'été 2020, et un premier visionnement privé a eu lieu virtuellement en octobre 2020. Les institutions de la LGF, le Conseil consultatif des terres et les représentants du gouvernement ont été invités à cette projection inaugurale. Lors du congrès national Les Premières Nations montrent la voie à suivre, le documentaire pouvait également être visionné sur le site Web du CGF. Vision Quest a été mis en candidature dans plusieurs festivals de films internationaux en 2020 et 2021. Il est également prévu qu'il soit présenté en primeur sur APTN à l'automne 2021.

Scénarisation et réalisation :

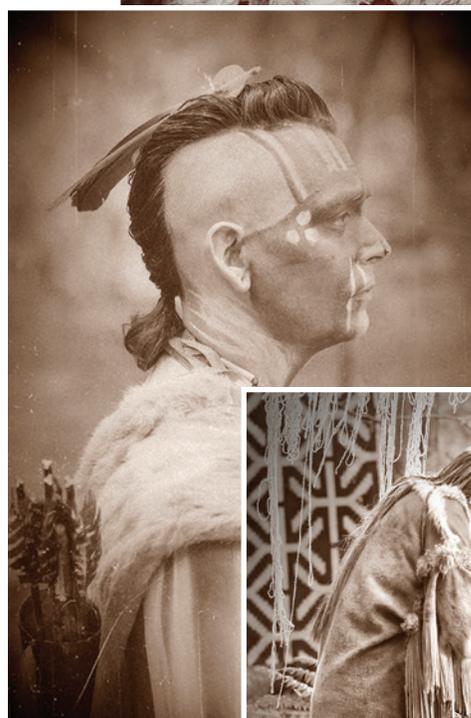
Tamara Bell

Scénarisation:

Thomas Stravos

Producteurs exécutifs :

Harold Calla, Brian Titus et Shayla Point



VISION QUEST



EXECUTIVE PRODUCER BRIAN TITUS SHAYLA POINT DIRECTOR/WRITER TAMARA BELL NARRATED BY CARLA ROBINSON 2ND UNIT DIRECTOR CORI THUNDERCHILD
ASSOCIATE PRODUCER JAMUNA GALAY-TAMANG TROY WATTS NARRATED BY CARLA ROBINSON WRITTEN BY TAMARA BELL REENACTMENTS WRITTEN BY JUSTIN NEAL PRODUCTION MANAGER DAN JORGENSEN TROY WATTS AHMED SEEDAT
POST-PRODUCTION SUPERVISOR DANNY MACDONALD EDITOR ANTHONY GRATL DANNY MACDONALD ANDREW DE VILLIERS COLORIST CHRIS OBEN SOUND EDITOR TORRY COURTE DANNY MACDONALD
RE-RECORDING MIXER TORRY COURTE COMPOSER LEE LAND ASKEW ANIMATION BEN HARTLEY-MARJORAM TORRANCE HURD WARDROBE DESIGNER DEE HUNT LEON GOULET LYNN KAY CORI THUNDERCHILD
DENNIS MEYER MAKE-UP DESIREE GRAY KENZIE KERR



Congrès Les Premières Nations montrent la voie à suivre

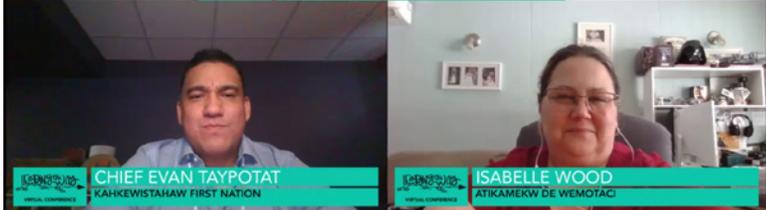
Il y a plus de trente ans, les communautés de Premières Nations ont commencé à souhaiter une nouvelle relation financière avec le Canada. Elles se sont unies pour élaborer un cadre législatif destiné aux Premières Nations qui soit distinct de la *Loi sur les Indiens*. À présent, avec plus de 300 Premières Nations de toutes les régions du Canada participant à la Loi sur la gestion financière des premières nations et à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations, notre vision est bien vivante.

Le troisième congrès annuel Les Premières Nations montrent la voie à suivre s'est tenu virtuellement les 17 et 18 février 2021. Organisé par les institutions financières de la LGF et le Conseil consultatif des terres, le congrès a permis de rassembler plus de 260 participants. La première journée a mis l'accent sur des récits de réussite de Premières Nations, tandis que pour la deuxième journée, il était surtout question de la résilience économique des Premières Nations mise en pratique. Le congrès a été une autre plateforme permettant de montrer que les Premières Nations sont au cœur de l'expansion de leurs pouvoirs financiers et d'exposer les efforts qu'elles déploient pour se détacher de la *Loi sur les Indiens* grâce à des initiatives menées par des Premières Nations. Plusieurs récits de réussite ont été mis à l'avant-plan, dont celui du chef Mixel Joe (de la Première Nation Miawpukek), qui a expliqué comment cette Nation est devenue un des partenaires de l'acquisition de Clearwater Seafoods. Les présentations ont mis en lumière les accomplissements réalisés grâce à des ententes et des lois initiées par des Premières Nations afin d'améliorer leur économie au moyen d'une plus grande indépendance financière, d'une meilleure gestion financière, du financement par obligations et d'une saine gouvernance des terres.

Le congrès avait pour objectif de réunir des leaders de Premières Nations innovateurs et créatifs afin de partager des outils institutionnels et des services de soutien, de connaître les récits de réussite de Premières Nations ne relevant pas de la *Loi sur les Indiens*, d'unir dans une seule voix les initiatives et les innovations de Premières Nations et d'établir clairement la voie à suivre pour bâtir des communautés de Premières Nations dynamiques et prospères. Le CGF a également saisi cette occasion pour présenter en primeur le documentaire *Vision Quest*.

Inspirés par le succès renouvelé de cet événement annuel, les institutions de la LGF et le Conseil consultatif des terres tiendront à nouveau cet événement l'année prochaine et continueront de mettre à l'avant-plan les accomplissements des Premières Nations au Canada.





« Buffalo Point est fière de l'accomplissement que représente la certification délivrée par le CGF, sachant que nos systèmes financiers ont été examinés par une partie externe et qu'ils respectent toutes les normes et les exigences. Cet accomplissement est comme un partenariat entre notre communauté et le CGF qui permettra de pourvoir aux besoins financiers de nos petits-enfants, lorsqu'ils seront des leaders. Cette capacité d'emprunt est à la fois un investissement et une ressource dont ils bénéficieront. Le conseil est très fier de savoir que les leaders de demain pourront rapidement avoir accès à des fonds pour les urgences et le développement économique, selon leurs besoins. C'est comme d'avoir un deuxième compte bancaire garanti pour parer aux besoins éventuels. C'est merveilleux que le conseil soit en mesure d'offrir cet héritage à notre future communauté, c'est-à-dire la possibilité d'accéder à de meilleurs taux que ce que les banques commerciales peuvent offrir, à tout moment. »

– Conseil de la Première Nation Buffalo Point,
Première Nation Buffalo Point (Manitoba)



Outils et ressources

Le CGF apporte son soutien aux gouvernements de Premières Nations cherchant à acquérir les connaissances et les compétences qui constituent le fondement de saines pratiques en matière de finances et de gouvernance administrative, pour ensuite favoriser la prospérité économique.

Les services du CGF sont gratuits pour les gouvernements de Premières Nations.

Le CGF soutient ses clients au moyen d'outils et de ressources pour aider les Premières Nations à comprendre les avantages d'élaborer et d'instaurer une Loi sur l'administration financière. Les trousseaux d'outils du CGF permettent également aux conseils, aux gestionnaires et au personnel des Premières Nations de faire le point et de déterminer ce qui doit être accompli pour atteindre leurs objectifs de certification. Ces ressources téléchargeables comprennent des modèles de politiques et de procédures, des auto-évaluations, des guides, des outils, des modèles, des vidéos d'information, des webinaires ainsi que les normes relatives à la LAF et à la certification du rendement financier et du système de gestion financière. Tous les outils et documents offerts par le CGF sont accessibles sur le site Web du CGF, au www.fnfmb.com/fr.

PROGRAMME D'ATELIERS

L'équipe Développement de la capacité offre un soutien au conseil de Première Nation, aux gestionnaires et au personnel au moyen de formations sur les sujets suivants :

- » La gouvernance... la voie de la réussite
- » Qu'est-ce que la LAF?
- » Gérer les conflits d'intérêts
- » Démystifier le Comité des finances et d'audit
- » Élaboration de politiques et de procédures
- » Question de finance
- » Les états financiers audités... une histoire à raconter
- » Planification stratégique
- » Plans et budgets
- » Gestion des immobilisations corporelles
- » Gestion des risques
- » Planification financière pluriannuelle
- » Communication de l'information financière
- » Gestion du changement
- » Élaboration de politiques
- » Les ressources humaines et la LAF
- » Gestion de l'information
- » Introduction aux marchés financiers

Projet pilote de prévention des manquements

CONTEXTE

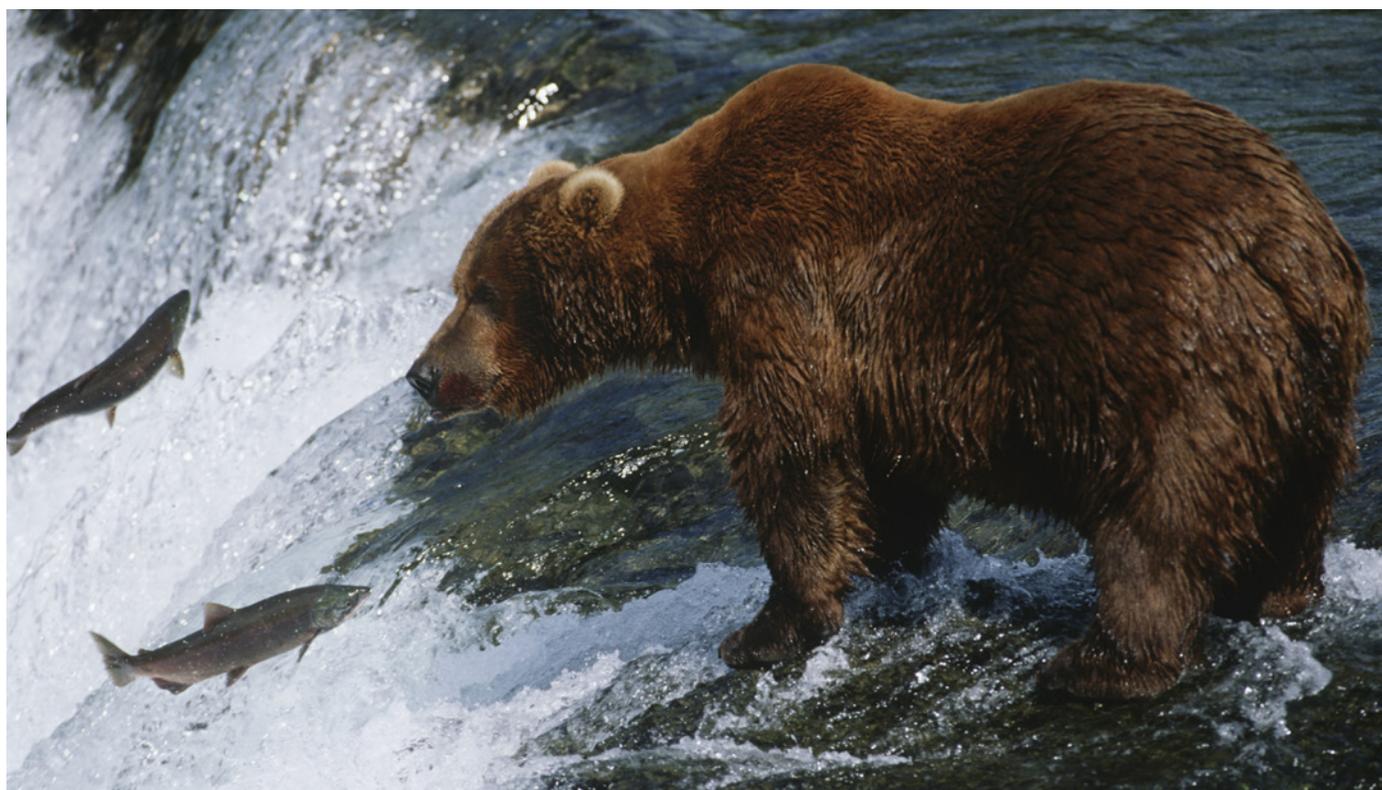
En octobre 2016, cinq Premières Nations de diverses régions du Canada en situation de gestion par un séquestre administrateur ont demandé au CGF de leur apporter son soutien dans l'instauration de saines pratiques en matière de gouvernance et de finances afin qu'elles puissent se sortir de la situation de gestion par un séquestre administrateur de façon permanente. Depuis leur participation au PPPM, les cinq Premières Nations initiales se sont sorties de la situation de gestion par un séquestre administrateur, et deux Premières Nations ont reçu l'approbation de leur entière libération de toute forme de gestion par un tiers. Pour ces cinq premiers gouvernements de Premières Nations à participer au PPPM, le nombre moyen d'années passées en situation de gestion par un séquestre administrateur s'établit à environ 12 ans et s'échelonne sur une période de 6 à 23 ans.

En 2017, le gouvernement s'est engagé à travailler avec les partenaires des Premières Nations pour remplacer la Politique de la prévention et gestion des manquements par une nouvelle approche proactive qui favorise le développement de la capacité.

PROJET PILOTE DE PRÉVENTION DES MANQUEMENTS

Le CGF réalise actuellement un projet pilote avec vingt nouveaux gouvernements de Premières Nations dans le but de les aider à se libérer de la gestion par un tiers.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le CGF a orienté et soutenu les gouvernements de Premières Nations participants en vue de les outiller pour leur permettre de se sortir de la situation de gestion par un séquestre administrateur de façon permanente. L'approche du CGF met l'accent sur le développement de la capacité durable et sur l'apprentissage par la mise en pratique. Nous offrons des services en développement de la capacité afin d'épauler ces gouvernements de Premières Nations dans leur instauration de saines pratiques en matière de gouvernance et de finances et durant leur parcours vers l'obtention de la certification du système de gestion financière. Nous avons à cœur de soutenir ces Premières Nations afin qu'elles puissent jeter de solides bases pour le développement et le bien-être de leur communauté.



Étude sur les sources de recettes

En réponse à l'incertitude vécue au début de l'année, le CGF a réalisé une étude poussée sur les sources de recettes afin de quantifier l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des peuples autochtones. L'étude a révélé une baisse des recettes commerciales des Premières Nations de 142,3 M\$ au deuxième trimestre l'année 2020, pour une baisse totale prévue de 1,9 G\$ pour l'exercice 2020-2021. Cette étude réalisée en temps opportun a servi de source d'information pour la réponse économique du gouvernement fédéral à la pandémie. Peu de temps après la publication du rapport de l'étude du CGF, l'Énoncé économique de l'automne 2020 annonçait qu'une somme de 332,8 M\$ serait consacrée au soutien des Premières Nations, des Inuits et des Métis en 2021-2022 pour compenser la perte de recettes autonomes et les aider à continuer d'offrir le même niveau de programmes et de services communautaires de base à leurs membres. Depuis, Services aux Autochtones Canada a demandé au CGF d'offrir un soutien aux Premières Nations souhaitant se prévaloir de ce financement d'urgence.

Cette étude sur les recettes a permis de mieux comprendre l'économie des Premières Nations, en particulier en ce qui a trait aux recettes autonomes. D'après l'analyse de près de 500 jeux d'états financiers annuels, il est estimé qu'au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 2019 :

- » les Premières Nations au Canada ont comptabilisé des recettes totalisant 13,6 G\$;
- » les recettes autonomes des Premières Nations se sont établies à 4,4 G\$;
- » les recettes brutes de 2,9 G\$ proviennent d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux contrôlés par des gouvernements de Premières Nations.

Les données recueillies et présentées dans le rapport du CGF offrent la meilleure estimation de l'étendue et de la portée de l'économie des Premières Nations au Canada. Il est essentiel que ce type de données puissent être recueillies aux fins de la prise de décisions de fond ayant une incidence sur la vie des citoyens de Premières Nations. L'une des façons d'y arriver pourrait être d'inclure les données financières annuelles accessibles au public dans les Statistiques de finances publiques produites par Statistique Canada. Il pourrait ainsi être possible de quantifier et de suivre les variations au fil du temps de l'économie des gouvernements de Premières Nations et ainsi d'avoir une source fiable de données pour les décideurs.



Mise à jour sur la subvention de 10 ans

QU'EST-CE QUE LA SUBVENTION DE 10 ANS?

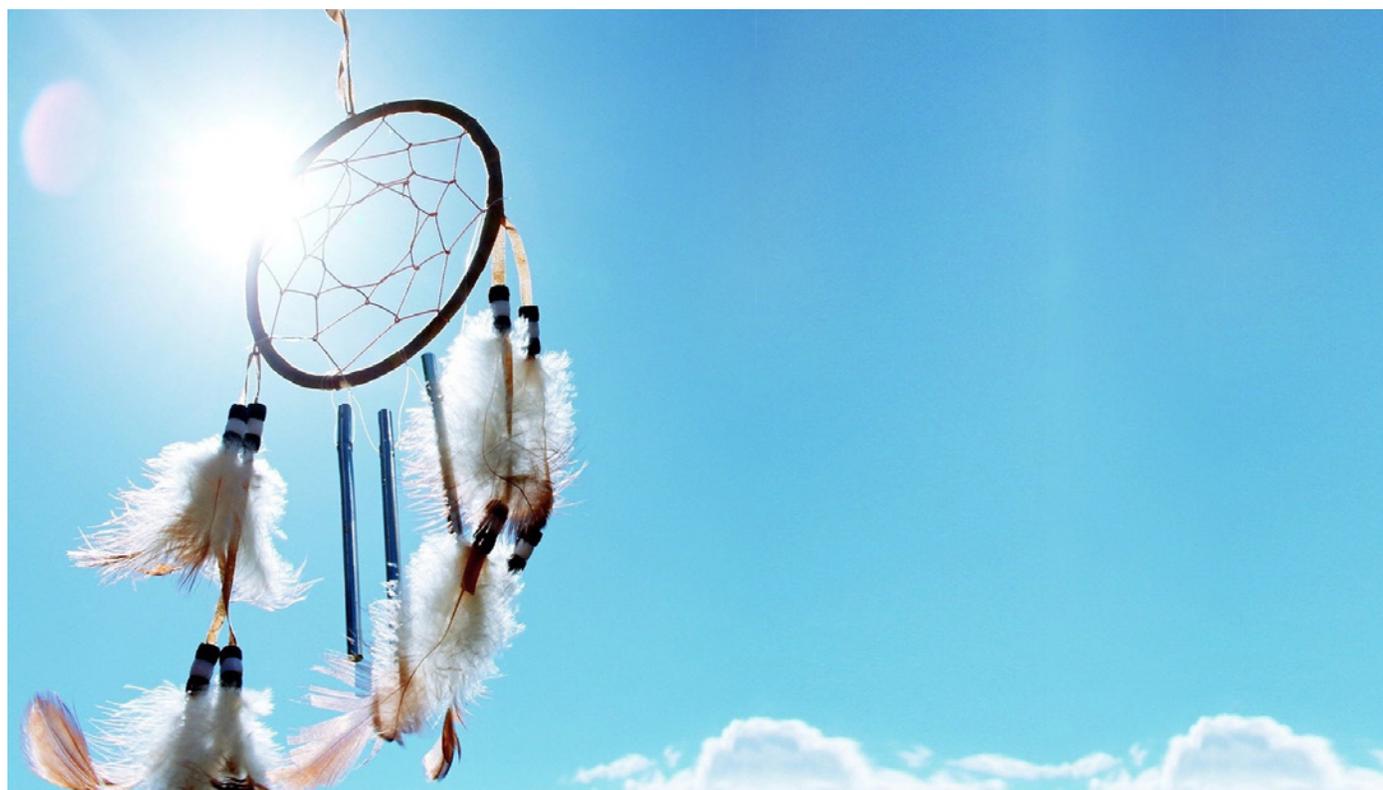
La subvention de 10 ans est un mécanisme de financement offert aux Premières Nations par SAC depuis le 1^{er} avril 2019. Cette subvention a été élaborée conjointement par SAC et l'APN. Sur demande de SAC et de l'APN, le CGF a joué un rôle essentiel dans l'élaboration des critères d'admissibilité à cette subvention. Par la suite, le CGF a assumé un rôle supplémentaire dans ce processus en procédant à l'évaluation, d'après les critères d'admissibilité établis, des Nations ayant demandé la subvention.

SITUATION ACTUELLE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 10 ANS

Un total de 110 Premières Nations ont participé à la subvention de 10 ans au cours de l'exercice 2020-2021. Une Première Nation peut déclarer son intérêt pour la subvention de 10 ans afin de recevoir une opinion sur son admissibilité à la subvention. S'il est déterminé qu'une Première Nation est admissible à la subvention, il n'y a aucune obligation pour cette dernière de s'en prévaloir.

RAISONS DE L'IMPLICATION DU CGF

- » Le CGF a établi des normes de pratiques exemplaires en matière de finances et de gestion financière.
- » Les normes du CGF sont fondées sur des cadres de contrôle interne reconnus internationalement.
- » Les normes du CGF ont été sanctionnées par les agences de notation et servent de fondement pour déterminer l'admissibilité d'une Première Nation à des emprunts sur les marchés financiers par l'entremise de l'Autorité financière des Premières Nations.
- » L'APN et SAC ont invité le CGF à élaborer conjointement des critères d'admissibilité fondés sur les normes mondiales actuelles.





« Le dévouement et la persévérance de notre personnel ainsi que le soutien du personnel du CGF ont été essentiels au succès de la Nation crie de Muskeg Lake dans l'obtention de la certification délivrée par le CGF. La direction a établi de solides bases au chapitre de la reddition de comptes envers nos membres. Pour nous, il s'agit de faire progresser notre Nation, de paver la voie à la prospérité économique pour notre peuple et d'ouvrir des portes qui jusqu'ici étaient closes. »

– Chef Kelly Wolfe, Nation crie de Muskeg Lake (Saskatchewan)

Explorer et établir de nouveaux horizons

À l'heure actuelle, de nombreuses occasions nouvelles et emballantes se présentent aux Premières Nations pour la première fois, et le CGF se considère responsable d'offrir aux Premières Nations la capacité de tirer le maximum de ces occasions.

En novembre 2020, le CGF a mis à jour son plan stratégique de manière à tenir compte de certaines tendances qui sont pertinentes pour les Premières Nations, dont les suivantes :

- » le besoin de solutions concrètes pour la mise en œuvre de la DNUDPA;
- » l'importance de normes de communication relative aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et le besoin d'y inclure la perspective autochtone;
- » l'incertitude au sein du secteur privé au sujet de la réponse à adopter à l'égard de l'appel à l'action 92 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation.

Les Premières Nations qui sont nos clientes nous disent avoir besoin de plus d'outils de gouvernance administrative afin d'être en mesure d'assumer davantage de pouvoirs financiers et d'appliquer leurs droits et leurs titres de façon moderne. Elles reconnaissent également qu'en raison du colonialisme, elles doivent maintenant faire un bond de 300 ans au plan du développement de la capacité en seulement quelques décennies. Elles ont besoin de capacités en ressources humaines accrues pour échanger avec le gouvernement, les marchés financiers et les sociétés canadiennes. Les Premières Nations cherchent également à trouver des façons plus rentables de mobiliser des fonds afin de financer des projets, des infrastructures, des entreprises, des fonds de roulement et des coentreprises avec le secteur des sociétés.

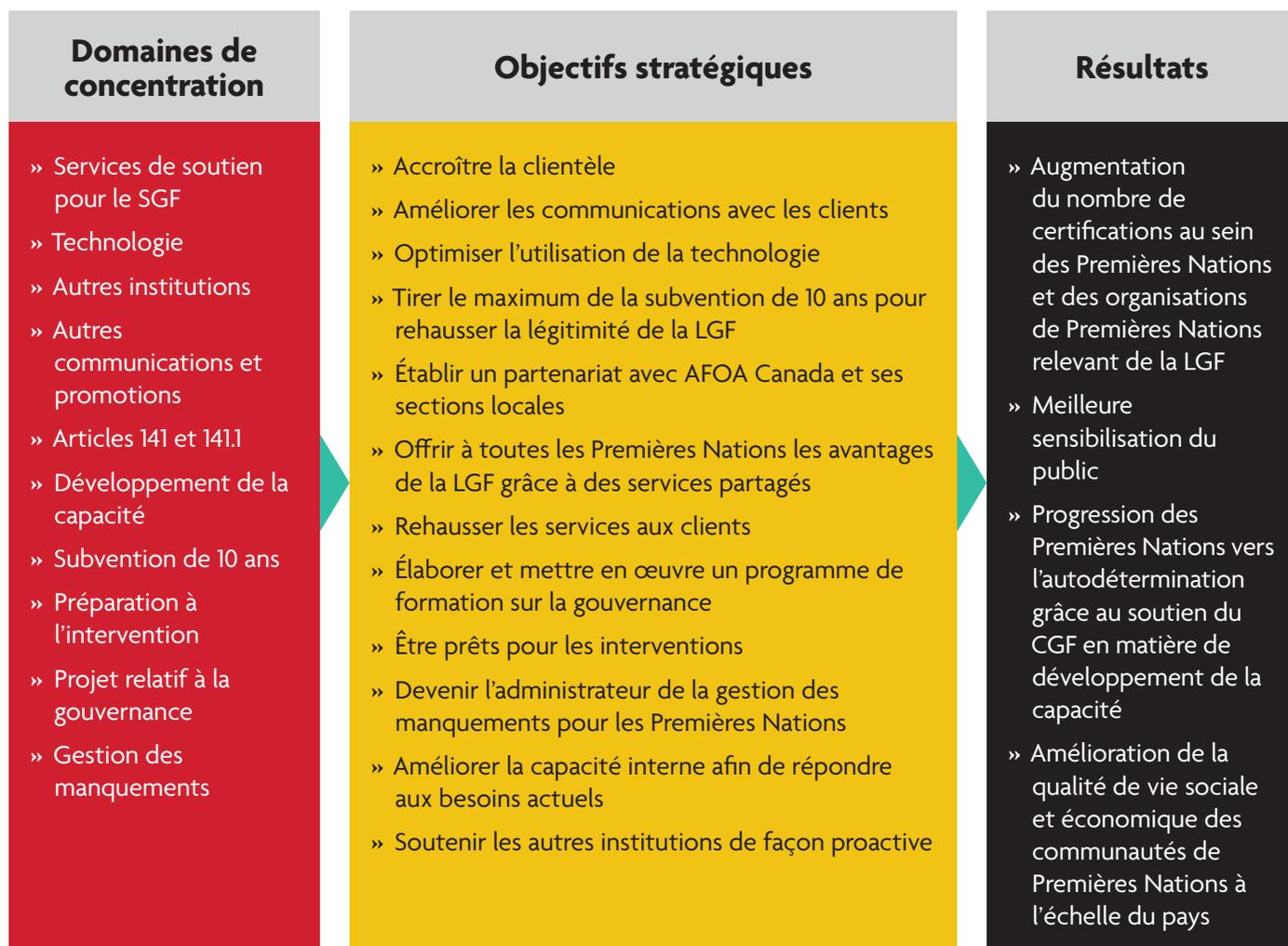


NOTRE DIRECTION STRATÉGIQUE

Le CGF est d'avis que le Canada se dirige vers une dévolution (voire une dissolution) de Services aux Autochtones Canada au profit d'institutions autochtones axées sur le commerce et l'économie. Ces institutions autochtones pourraient devenir la principale source de conseils et de solutions pour les Premières Nations, le gouvernement, les marchés financiers et le secteur des sociétés canadiennes.

Notre plan stratégique mis à jour comporte quatre priorités stratégiques qui guideront nos travaux futurs :

1. Mettre l'accent sur la valeur de la certification du système de gestion financière pour les Premières Nations et pour le gouvernement fédéral; préconiser une communication de l'information plus efficace.
2. Être un leader d'opinion en matière de gestion financière et de développement économique des peuples autochtones; être le lien stratégique pour la défense de la DNUDPA et le réseautage.
3. Se préparer aux importants changements découlant de la DNUDPA qui transformeront les relations avec le gouvernement et le secteur des sociétés.
4. Élaborer une stratégie de recrutement et de fidélisation des ressources humaines ainsi que de développement de la capacité qui soit cohérente, durable et axée sur nos valeurs.



Modifications législatives

Au cours de l'exercice 2020-2021, le CGF a contribué à l'élaboration active et continue des nouveaux règlements en vertu de l'article 141 de la LGF. Lorsque ces règlements seront en vigueur, les Premières Nations signataires d'un traité moderne et les Premières Nations autonomes auront accès aux services du CGF et au bassin d'emprunt de l'Autorité financière des Premières Nations.

En collaboration avec les autres institutions de la LGF, le CGF a proposé certaines modifications législatives visant à élargir le type de services pouvant être offerts. Ces modifications comprennent la proposition d'élargir le mandat du CGF en vertu de l'article 49 de la LGF afin :

- » d'inclure les Premières Nations non inscrites à l'annexe de la LGF, les Premières Nations signataires d'un traité moderne et les Premières Nations autonomes, les conseils tribaux, les organisations sans but lucratif et les entreprises publiques de gouvernements de Premières Nations;
- » d'analyser et de tester des propositions innovatrices et d'aider les Premières Nations à élaborer des propositions visant à mettre en œuvre les appels à l'action du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation;
- » de prendre en charge la collecte de données;
- » d'assister les clients dans la mise en œuvre de lois et de règlements relatifs à l'administration financière et, sur demande, de surveiller la mise en œuvre et de faire rapport à cet égard.

D'autres modifications législatives proposées comprennent la création d'un nouveau secteur d'activité Services de soutien pour le système de gestion financière ainsi que l'élimination du financement par contribution au profit d'un financement prévu par la loi. Il est prévu que ces modifications législatives soient examinées à l'automne 2021.



La direction que nous prenons

Gestion des manquements

- » Élaborer conjointement avec l'APN et SAC une politique de gestion des manquements
- » Progresser vers la fonction d'administrateur de la gestion des manquements
- » Offrir des services postérieurs à la certification pour réduire au minimum la gestion des manquements

Services améliorés

- » Travailler aux règlements d'adaptation relatifs à l'article 141.1 et élaborer les normes et les directives s'adressant aux organisations sans but lucratif de Premières Nations (conseils tribaux et organisations de Premières Nations)
- » Poursuivre le travail sur les règlements d'adaptation relatifs à l'article 141 pour les Premières Nations autonomes et les Premières Nations signataires d'un traité moderne
- » Répondre aux demandes d'aide financière relative à la COVID-19 pour les Premières Nations faisant une demande de subvention dans le cadre de l'Initiative de revenus autonomes dans les communautés autochtones
- » Faire de la sensibilisation et donner un essor à la réconciliation économique au sein des secteurs public et privé

Services de soutien pour le SGF

- » Démontrer la valeur des Services de soutien pour le SGF pour les Premières Nations ayant besoin d'un soutien professionnel pour exercer leurs activités conformément à leur Loi sur l'administration financière en raison d'un manque de capacité attribuable à l'emplacement ou à la taille de la Première Nation, etc.
- » Entreprendre un projet pilote

Programme de formation

- » Favoriser la croissance à long terme des gouvernements de Premières Nations grâce à de la formation sur le cadre du SGF établi par le CGF
- » Augmenter le nombre de certifications du SGF pour les clients du CGF et accélérer ce processus
- » Appuyer les saines pratiques en matière de gouvernance et de finances appliquées par les clients longtemps après la certification du SGF



« La Première Nation Long Plain a obtenu la certification du SGF en partenariat avec le CGF. Nous croyons à la bonne gouvernance, à la reddition de comptes et à la transparence, car il s'agit d'aspects essentiels pour établir de solides bases de gestion financière. »

– Chef Dennis Meeches, Première Nation Long Plain (Manitoba)

Portrait financier de 2020-2021

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé classait la COVID-19 au rang de pandémie. Depuis, le monde entier a mis en place des restrictions visant à ralentir la propagation du virus. Bien que ces restrictions aient eu des répercussions sur les entreprises de partout dans le monde, elles ne nous ont pas empêchés de fournir nos services à nos clients et à nos parties prenantes. Au lieu de nous éloigner, les difficultés rencontrées nous ont rapprochés.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021 montrent que le CGF s'est adapté aux conditions difficiles tout au long de l'exercice. Les dépenses du CGF ont diminué dans l'ensemble de 1,8 M\$, principalement en raison des restrictions attribuables à la pandémie. Les baisses les plus marquées sont au chapitre des déplacements (1,3 M\$), de l'élaboration de politiques (0,2 M\$) et des coûts directs des services à la clientèle (0,3 M\$).

La trésorerie et les produits reportés ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la diminution des dépenses attribuable aux restrictions de voyage et aux mesures sanitaires.

Malgré la pandémie et les restrictions de voyage, le CGF a pu atteindre les objectifs opérationnels établis pour l'exercice. Il a fallu faire preuve de résilience et trouver de nouvelles façons de travailler ensemble et avec nos clients. Nous sommes fiers d'avoir su maintenir nos effectifs durant cette période difficile tout en travaillant de la maison.



États financiers

Conseil de gestion financière des Premières Nations

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2021





KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
B.P. 10426 777 Dunsmuir Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3
Canada
Téléphone 604-691-3000
Télécopieur 604-691-3031

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de gestion financière des Premières Nations (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel 2020-2021, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états;

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel 2020-2021, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada

Le 16 juin 2021

État de la situation financière

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|--------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie | 11 153 521 \$ | 4 376 492 \$ |
| Trésorerie soumise à des restrictions (note 2) | 500 000 | 500 000 |
| Débiteurs | 88 901 | 127 578 |
| Frais payés d'avance | 72 787 | 76 737 |
| | 11 815 209 | 5 080 807 |
| Dépôts de garantie | 488 578 | 488 578 |
| Immobilisations (note 3) | 953 244 | 1 100 773 |
| | 13 257 031 \$ | 6 670 158 \$ |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 937 628 \$ | 1 084 130 \$ |
| Produits reportés (note 5) | 10 582 553 | 3 697 113 |
| Fonds de réserve pour les interventions (note 2) | 500 000 | 500 000 |
| Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6) | 27 714 | 25 910 |
| | 12 047 895 | 5 311 689 |
| Obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 6) | 89 455 | 117 169 |
| | 12 137 350 | 5 428 858 |
| Actif net | | |
| Investi en immobilisations (note 7) | 836 075 | 957 694 |
| Non affecté | 283 606 | 283 606 |
| | 1 119 681 | 1 241 300 |
| Engagements et passifs éventuels (note 8) | | |
| Dépendance économique (note 9) | | |
| | 13 257 031 \$ | 6 670 158 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil,

 administrateur

 administrateur

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Produits | | |
| Financement par le gouvernement fédéral | 10 628 523 \$ | 12 868 297 \$ |
| Agrément relatif à la gouvernance | - | 236 024 |
| Autres revenus | 74 400 | 115 756 |
| Intérêts créditeurs | 1 295 | 3 628 |
| | 10 704 218 | 13 223 705 |
| Charges | | |
| Salaires et avantages | 7 030 400 | 6 827 291 |
| Services intégrés | 2 290 717 | 2 168 672 |
| Élaboration de politiques | 816 973 | 1 055 802 |
| Déplacements | 3 350 | 1 054 986 |
| Honoraires et dépenses des administrateurs | 324 827 | 653 718 |
| Coût direct des services à la clientèle (note 10) | 152 842 | 488 470 |
| Agrément relatif à la gouvernance | - | 236 024 |
| Amortissement | 206 728 | 159 434 |
| | 10 825 837 | 12 644 397 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (121 619) \$ | 579 308 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

| | Actif net investi en immobilisations | Actif net non affecté | Total 2021 | Total 2020 |
|--|--------------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|
| | (note 6) | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 957 694 \$ | 283 606 \$ | 1 241 300 \$ | 661 992 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (206 728) | 85 109 | (121 619) | 579 308 |
| Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 7) | 85 109 | (85 109) | - | - |
| Solde à la clôture de l'exercice | 836 075 \$ | 283 606 \$ | 1 119 681 \$ | 1 241 300 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|--------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités suivantes | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des produits sur les charges | (121 619) \$ | 579 308 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations | 206 728 | 159 434 |
| Gain à la cession d'immobilisations | - | (5 756) |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation | | |
| Débiteurs | 38 677 | 205 544 |
| Frais payés d'avance | 3 950 | 17 809 |
| Dépôts de garantie | - | (406 520) |
| Créditeurs et charges à payer | (151 038) | (310 218) |
| Produits reportés | 6 885 440 | 598 929 |
| Fonds de réserve pour les interventions | - | 100 000 |
| | 6 862 138 | 940 707 |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (59 199) | (709 337) |
| Produit tiré des sorties d'immobilisations | - | 4 500 |
| | (59 199) | (704 837) |
| Activités de financement | | |
| Remboursements du capital relatif aux contrats de location-acquisition | (25 910) | (22 337) |
| Augmentation de la trésorerie | 6 777 029 | 213 533 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 4 876 492 | 4 662 959 |
| | 11 653 521 \$ | 4 876 492 \$ |
| La trésorerie se compose de ce qui suit : | | |
| Trésorerie | 11 153 521 \$ | 4 376 492 \$ |
| Trésorerie soumise à des restrictions | 500 000 | 500 000 |
| | 11 653 521 \$ | 4 876 492 \$ |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités de financement hors trésorerie | | |
| Acquisition d'immobilisations et obligation découlant de contrats de location-acquisition, déduction faite des cessions d'actifs loués | - | 138 962 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

Nature des activités

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été constituée en 2005 par la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. En vertu de la Loi, le CGF fournit des outils aux Premières Nations pour une gestion fiscale moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique. Le CGF est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie qui continue d'avoir des répercussions. Cela a conduit les gouvernements fédéral et provinciaux à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La situation économique est en constante évolution, et la durée et l'ampleur finales des répercussions sur l'économie et sur le CGF ne sont pas entièrement connues à ce stade. La direction continuera de surveiller toute incidence financière persistante sur le CGF et d'ajuster ses activités au besoin pour s'assurer qu'elle est en mesure de s'acquitter de ses obligations et de poursuivre ses activités.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

Le CGF applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les affectations ont été respectées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont établies au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

| Actif | Taux d'amortissement |
|---|----------------------------|
| Équipements informatiques | De 2 à 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail (5 à 10 ans) |
| Mobilier et installations de bureau | 10 ans |
| Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition | Durée du bail (5,5 ans) |

Dans la mesure du possible, les immobilisations sont subdivisées lorsque des estimations peuvent être faites des durées d'utilité des composantes distinctes.

Les immobilisations sont évaluées annuellement afin de déterminer si des indices de dépréciation indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité du CGF à fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service connexes à l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Si une telle condition existe, une perte de valeur est évaluée et comptabilisée à l'état des résultats selon le montant correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif net et sa juste valeur ou son coût de remplacement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou comme contrats de location-exploitation, selon les modalités de chaque contrat. Les contrats de location qui prévoient le transfert au CGF des avantages et des risques inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-acquisition.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le CGF n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le CGF détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le CGF ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le CGF s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

f) Montant à verser à un apparenté et opérations entre apparentés

Les apparentés se définissent comme étant des parties dont l'une a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'autre. Des parties sont apparentées lorsqu'elles sont soumises à un contrôle commun, à un contrôle conjoint ou à une influence notable commune. Les membres de la direction et les proches parents comptent également au nombre des apparentés.

Une opération entre apparentés correspond au transfert de ressources économiques ou d'obligations entre des apparentés, ou à la prestation de services par une partie à un apparenté, indépendamment du fait qu'une contrepartie soit donnée ou non. Les parties à l'opération sont apparentées avant que l'opération n'ait lieu. Lorsque la relation découle de l'opération, celle-ci n'est pas une opération entre apparentés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

2. Trésorerie soumise à des restrictions et fonds de réserve d'intervention

Le fonds de réserve d'intervention doit être utilisé au titre de coûts admissibles engagés par le CGF lorsqu'elle doit intervenir dans la gestion des produits locaux ou d'autres produits d'une Première Nation aux termes de son pouvoir établi dans la Loi. Le fonds ne peut excéder 500 000 \$. Au cours de l'exercice, aucune dépense n'a été engagée à partir de ce fonds (néant en 2020) et le solde du fonds au 31 mars 2021 est de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2020). La trésorerie liée à ce fonds a été incluse dans la trésorerie soumise à des restrictions.

3. Immobilisations

| | | | 2021 | 2020 |
|---|--------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Équipements informatiques | 743 361 \$ | 498 241 \$ | 245 120 \$ | 272 535 \$ |
| Améliorations locatives | 720 303 | 375 155 | 345 148 | 417 743 |
| Mobilier et installations de bureau | 480 548 | 233 505 | 247 043 | 265 578 |
| Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition | 159 408 | 43 475 | 115 933 | 144 917 |
| | 2 103 620 \$ | 1 150 376 \$ | 953 244 \$ | 1 100 773 \$ |

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 4 246 \$ (4 536 \$ en 2020) se rapportant aux impôts fédéraux et aux cotisations sociales.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

5. Produits reportés

Les produits reportés correspondent au montant du financement reçu pour les programmes qui seront mis en œuvre au cours de l'exercice suivant :

| | Solde à l'ouverture de l'exercice | Montant du financement reçu | Montants comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice | Solde à la clôture de l'exercice |
|--|-----------------------------------|-----------------------------|---|----------------------------------|
| Financement de base de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : annuel (modification n° 15) | 1 961 183 \$ | 11 898 746 \$ | (10 345 105) \$ | 3 514 824 \$ |
| Infrastructure pour le logement de Services aux Autochtones Canada (« SAC ») (modification n° 16) | - | 210 000 | (210 000) | - |
| Subvention de 10 ans de SAC (modification n° 17) | - | 2 414 438 | - | 2 414 438 |
| Projet pilote de prévention des manquements de SAC (modifications nos 8, 18) | 1 735 930 | 1 082 059 | (73 418) | 2 744 571 |
| Services partagés de SAC (modification n° 8) | - | 1 801 270 | - | 1 801 270 |
| Commission de la fiscalité des Premières Nations – conférence nationale conjointe | - | 67 450 | - | 67 450 |
| Grands projets des Premières Nations : finances et administration | - | 64 400 | (64 400) | - |
| Aboriginal Peoples Television Network : droits de licence pour les documentaires | - | 50 000 | (10 000) | 40 000 |
| | 3 697 113 \$ | 17 588 363 \$ | (10 702 923) \$ | 10 582 553 \$ |

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

6. Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Le CGF a conclu un contrat de location-acquisition pour acquérir du matériel de bureau. Le contrat de location-acquisition vient à échéance en février 2025. Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

| | |
|--|-----------|
| 2022 | 34 776 \$ |
| 2023 | 34 776 |
| 2024 | 34 776 |
| 2025 | 28 980 |
| | 133 308 |
| Moins le montant représentant les intérêts de 6,75 % par année | 16 139 |
| | 117 169 |
| Moins la tranche à court terme | 27 714 |
| | 89 455 \$ |

7. Actif net investi en immobilisations

a) L'actif net investi en immobilisations est calculé comme suit :

| | 2021 | 2020 |
|--|------------|--------------|
| Immobilisations | 953 244 \$ | 1 100 773 \$ |
| Obligation découlant de contrats de location-acquisition | (117 169) | (143 079) |
| | 836 075 \$ | 957 694 \$ |

b) La variation de l'actif net investi en immobilisations est calculée comme suit :

| | 2021 | 2020 |
|---|-----------|------------|
| Variation nette de l'actif net investi en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations | 59 199 \$ | 868 745 \$ |
| Remboursements du capital relatif aux obligations découlant de contrats de location-acquisition | 25 910 | 22 337 |
| Achats financés par des obligations découlant de contrats de location-acquisition | - | (159 408) |
| Produit de la vente d'immobilisations | - | (4 500) |
| | 85 109 \$ | 727 174 \$ |

c) Insuffisance des produits sur les charges :

| | 2021 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Amortissement des immobilisations | (206 728) \$ | (159 434) \$ |
| Gain à la cession d'immobilisations corporelles | - | 5 756 |
| | (206 728) \$ | (153 678) \$ |

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

8. Engagements et passifs éventuels

a) Contrats de location-exploitation

Le CGF loue ses locaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance entre 2022 et 2030. Le CGF est tenu de faire les paiements ci-dessous, ce qui inclut la part proportionnelle des coûts d'exploitation et des impôts fonciers. De plus, le CGF a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel venant à échéance entre 2024 et 2025.

Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

| | |
|--------------|--------------|
| 2022 | 1 203 070 \$ |
| 2023 | 1 240 001 |
| 2024 | 1 175 893 |
| 2025 | 1 094 900 |
| 2026 | 1 032 590 |
| Par la suite | 3 523 018 |
| | 9 269 472 \$ |

b) Passifs éventuels

Le CGF participe ou est partie, de temps à autre, à certaines actions en justice occasionnant une incertitude qui peut donner lieu à des pertes importantes. Le résultat et les montants à payer, le cas échéant, en vertu de certaines de ces réclamations, ne peuvent pas être déterminés et, par conséquent, seules les réclamations pour lesquelles un paiement est probable et un montant peut raisonnablement être estimé ont été comptabilisées dans les états financiers comme un passif.

9. Dépendance économique

La poursuite des activités du CGF dépend du financement par le gouvernement fédéral pour offrir ses programmes. Le CGF a établi une entente de financement pluriannuel avec le gouvernement fédéral, en vigueur jusqu'en mars 2022, ce qui devrait être renouvelé au cours de l'exercice à venir afin de fournir une certitude quant à la disponibilité de financement futur.

10. Coût direct des services à la clientèle

Le coût direct des services à la clientèle implique des coûts liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de lois sur l'administration financière des clients. Elle implique également les activités de soutien exécutées pour les Premières Nations dans le cadre du processus d'élaboration des systèmes et des lois sur l'administration financière. Les coûts indirects comme les salaires et les frais administratifs ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

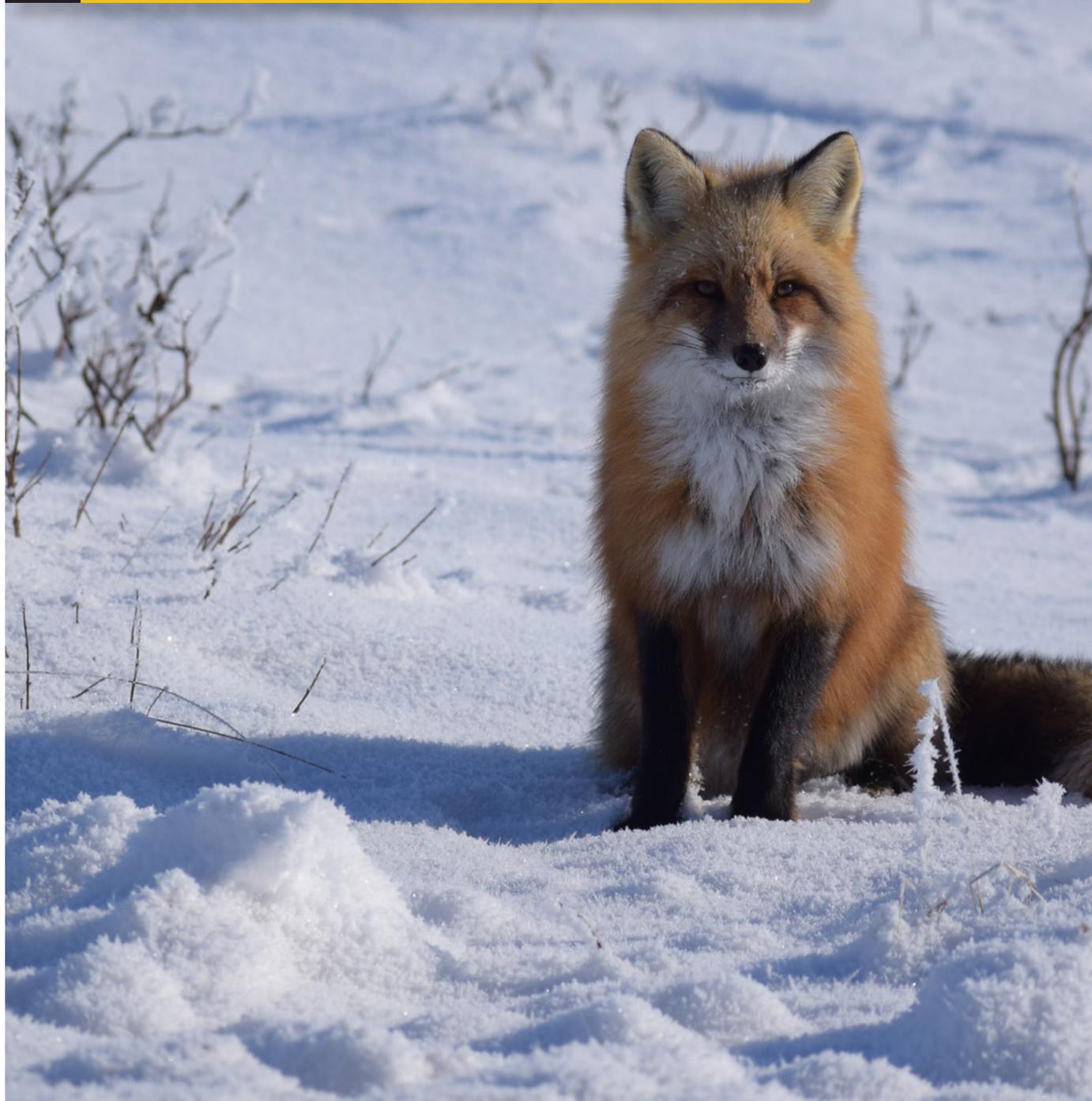
11. Risques financiers et concentration du risque

Le CGF est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de change, de taux d'intérêt, de marché ou de crédit découlant de ses instruments financiers.

Le risque de liquidité est le risque que le CGF ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le CGF gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à l'exercice précédent.

« Le plus grand avantage de la certification pour la Première Nation Behdzi Ahda » est d'avoir une situation financière qui nous pousse à maintenir un rendement financier au-dessus de la moyenne. Pour une petite communauté éloignée, nous pouvons être fiers. Nous avons un sentiment d'accomplissement et serons en mesure de tirer le meilleur de l'avenir. »

– Chef et conseil, Première Nation Behdzi Ahda” (Territoires du Nord-Ouest)



Illustrateur de la couverture : Jordan Gallie



Jordan Gallie, un artiste de la Nation Tsleil-Waututh, voit l'art comme une plateforme favorisant la compréhension. En 2016, Jordan a été l'un des trois artistes à remporter un concours municipal de création artistique illustrant sa vision de la réconciliation et de Vancouver. Son œuvre, une création en verre sur cèdre à l'effigie d'une tête de loup, d'une corde d'écorce de cèdre et d'un aigle, est exposée à l'hôtel de ville de Vancouver. Outre des œuvres en verre, Jordan crée également des bijoux sur mesure en argent et en or inspirés des éléments de design Coast Salish ainsi que des représentations graphiques à imprimer sur papier et sur vêtements.



Conseil de gestion financière des Premières Nations

Siège social :

100 rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7T 1A2

Sans frais : 1-877-925-6665
Téléphone : 604-925-6665
Télécopieur : 604-925-6662
fnfmb.com/fr



**Siège social,
situé à West Vancouver :**

100 rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver (Colombie-Britannique) V7T 1A2

Bureau de Winnipeg :

125 Garry Street, bureau 850
Winnipeg (Manitoba) R3C 3P2

Bureau d'Ottawa :

170 Laurier Ave W, bureau 608
Ottawa (Ontario) K1P 5V5

Bureau de Montréal :

1410 rue Stanley, bureau 1015
Montréal (Québec) H3A 1P8